

**JANVIER 1996  
À DÉCEMBRE 2000**

***LIVRE DES MINUTES*  
BAIE-SAINTE-CATHERINE**

**LIVRE IV**





## MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

### MÉMORANDUM

Voici le LIVRE IV des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 1996 à décembre 2000 (page 1449 à 1548). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes dans le 5<sup>e</sup> livre.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.  
Directeur-général / secrétaire-trésorier



b) Randonnée pédestre

Le Club de randonneurs de Chicoutimi est venu faire le Sentier des Chutes et du Castor, samedi le 3 octobre 1998. Celui-ci sera dans leur horaire de l'an prochain.

c) Étude sur le développement du village

On nous informe que le CLE (Centre local d'Emploi) est prêt à fournir un montant d'argent afin de couvrir les frais d'une étude sur le développement du village.

d) Internet

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie le projet d'accès communautaire Internet et accepte de s'occuper de la gestion financière du site.

Acceptée à l'unanimité

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Monsieur Rosaire Poitras propose la levée de la séance à 20 h 35.

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière

Résolution # 147-98

Résolution # 148-98



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catharine  
Charlevoix

2<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 149-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 octobre 1998

Résolution # 150-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 5 octobre 1998 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 151-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité



PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
980314	Luc Caron (Paie sem. 28-09)	67.26 \$
980315	Sophie Antaya (Paie sem. 28-09)	273.04 \$
980316	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	230.23 \$
980317	Hydro-Québec (écl. publ. 09-98)	293.29 \$
980318	Luc Caron (Paie sem. 05-10)	60.21 \$
980319	Antoine Boulianne (Paie sem. 05-10)	14.17 \$
980320	Sophie Antaya (Paie sem. 05-10)	273.04 \$
980321 à 980324	Correction comptable aucun chèque émis	
980325	Société canadienne des Postes (timbres)	51.76 \$
980326	Luc Caron (Paie sem. 12-10)	115.19 \$
980327	Antoine Boulianne (Paie sem. 12-10)	14.17 \$
980328	Sophie Antaya (Paie sem. 12-10)	273.04 \$
980329	Luc Caron (Paie sem. 19-10)	154.42 \$
980330	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 19-10)	38.96 \$
980331	Charles-Henri Dufour (Paie sem. 19, 26-10)	140.79 \$
980332	Sophie Antaya (Paie sem. 19-10)	273.04 \$
980333	Albert Boulianne (rem. Maire)	1 815.48 \$
980334	Carmen Dufour (rem. Conseillère)	605.43 \$
980335	Gérard Foster (rem. Conseiller)	605.43 \$
980336	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	605.43 \$
980337	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	605.43 \$
980338	Réjean Ouellet (rem. Conseiller)	605.43 \$
980339	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	605.43 \$
980340	Sophie Antaya (voy. Clermont, sacs de balayeuse)	61.05 \$
980341	Bernard Gagnon électrique (ecl. publ. 08, 09-98)	681.06 \$
980342	Canadian Tire (corde et lampe de poche pour pompiers)	180.57 \$
980343	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 11-98)	200.00 \$
980344	Coop alimentaire Baie-Ste-Cath. (souper, mort., essence)	140.39 \$
980345	Dufour, Chevrolet, Oldsmobile (inspection camion)	155.28 \$
980346	Formules d'affaire CCL (permis)	46.06 \$
980347	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau 09-98)	43.14 \$
980348	LP Tanguay Ltée (chlors)	130.66 \$
980349	Marianna Asselin (ménage salon funéraire)	75.00 \$
980350	Pascal Gaudreault (matériel de sécurité)	36.74 \$
980351	Pavago Carmichael (asphalte rue Looloro)	22 983.15 \$
980352	Petite caisse (envois postaux, fournitures)	52.72 \$
980353	Pièces d'autos Deschênes (égout pluvial)	56.14 \$
980354	Les Publications Le Peuple (avis pour rôle)	178.06 \$
980355	Yves Poitras (ordures 10-98 + 10 %)	2 582.70 \$
980356	Paul-Étienne Foster (égout pluvial)	1 300.00 \$

Total : 36 623.39 \$



### 5. Correspondance

Ministre des Affaires municipales : Renseignement sur Accès-logis.

Centraide : demande de don (refusée)

Fondation Carmel Roy : demande de don (refusée)

Carte de remerciement pour décès de Thérèse Poitras Gaudreault

Enfants de maternelle et 1ere année École St-Firmin : Pétition pour trottoir sur la route 138 et la rue Leclerc.

Nathalie Vaillant : lettre pour suite entente Sylvio Thibault.

Résolution # 152-98

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, de faire des demandes de soumissions pour engager un arpenteur et un notaire tel qu'entendu dans l'entente avec Monsieur Sylvio Thibault.

Acceptée à l'unanimité

### 6. États financiers au 30 septembre 1998

Présentation des états financiers au 30 septembre 1998.

### 7. Rapport du Maire 1998

#### **Rapport du Maire**

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif du fonds d'administration constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 59 225 \$ au 31 décembre 1997.
2. Le passif du même fonds à savoir: les comptes à payer se chiffraient à 49 353 \$ résultant ainsi en un surplus d'opération de 8 627 \$ et d'une réserve de 1245 \$ au 31 décembre 1997.
3. Aux chapitres du passif, nous retrouvons, au 31 décembre 1997, des dettes à long terme de 31 719 \$ affectées aux postes suivants:

-Obligations:	9 500 \$
-Assainissement des eaux:	219 \$
-Achat terrain:	22 (XX) \$

#### 4. Prospectives de l'année 1998

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées.



Au cours de la présente année, la municipalité a effectué la réfection de la rue Leclerc ainsi qu'une partie d'égout pluvial. De plus, nous avons ouvert, pour la deuxième année, notre kiosque d'information touristique.

En ce qui concerne le plan triennal pour 1997-98-99, nous avons réalisé la partie de l'acquisition prévue pour 1998 des terrains de Monsieur Sylvio Thibault.

5. Évaluation

Le nouveau rôle triennal pour les années 1997-98-99 déposé le 6 septembre 1996 a augmenté notre valeur foncière qui était de 5 474 660 \$ à 6 987 100 \$. Les modifications effectuées montent notre rôle 1998 à 7 028 600 \$.

6. Orientation 1999

Pour l'année 1999, tel que prévu au plan triennal, nous envisageons l'aménagement de Notre-Dame-de-l'Espace.

Amélioration de la plage.

Si des subventions nous sont allouées, nous prévoyons refaire les sorties de la rue Leclerc.

7. Conclusion

L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses.

Albert Boulianne  
Maire

8. Dépenses bris d'aqueduc

Résolution # 153-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, d'accepter les deux factures de Fernand Harvcy et Fils au montant total de 2 271.74 \$ à être payées par le Ministère des Transports.

Acceptée à l'unanimité

9. Déclaration d'intérêts pécuniaires

La déclaration devra être remise à la secrétaire-trésorière le plus tôt possible.

10. La route verte

Résolution # 154-98

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une demande de subvention à la MRC de Charlevoix-Est conjointement avec les Municipalités de Saint-Siméon village et Saint-Siméon paroisse pour une étude de projet de route verte.

Acceptée à l'unanimité



Résolution # 155-98

### 11. Plan de développement touristique de Charlevoix

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, de demander à l'ATR d'apporter les modifications suivantes au Plan de développement touristique de Charlevoix :

- page 6-7, point 5 : ajouter Baie-Ste-Catherine aux points de vue insuffisamment exploités ainsi que le Parc marin.
- page 6-7, point 6 : remplacer St-Siméon par le secteur des Basques.
- page 7-5 : dans l'orientation prévoyant la constitution d'un pôle régional de croisières au quai de Pointe-au-Pic, ajouter conserver et améliorer le pôle des croisières aux balcines à Baie-Ste-Catherine.
- page 7-6 : ajouter aux priorités d'intervention :
  - Développer le sentier du littoral de Baie-Ste-Catherine à Baie-des-Rochers (pour rejoindre, d'en côté, le sentier du Parc Saguenay, et de l'autre, la traversée de Charlevoix).
  - Aménager une promenade du quai de Baie-Ste-Catherine au village.
  - Renforcer le rôle de Baie-Ste-Catherine comme étant un pôle phare du parc marin par son Centre d'initiation à Baie-Ste-Catherine et y développer des activités complémentaires.
  - Renforcer l'entrée est de Charlevoix qui est à Baie-Ste-Catherine.
- page 7-11 : ajouter aux priorités d'intervention :
  - Améliorer la route 138 aux abords du quai des croisières, passerelles à Pointe Noire et au quai.
- page 7-14 : ajouter à l'accès routier :
  - Amélioration la route 138 au quai de Baie-Ste-Catherine
- page 8-3 : dans les actions spécifiques à focus géographique, remplacer St-Siméon par Les Basques.
- page 8-8 : dans Problématique et Objectifs, remplacer St-Siméon par Les Basques.  
dans lieux et zones d'impact, remplacer St-Siméon par Les Basques.  
dans les acteurs impliqués et alliances, ajouter parc marin du Saguenay-St-Laurent.
- page 8-9 : dans lieux et zones d'impact, remplacer St-Siméon par Les Basques



- page 8-17 : dans lieux et zones d'impact, ajouter le Centre initiatique du parc marin du Saguenay-St-Laurent à Baie-St-Catherine.

Acceptée à l'unanimité

## 12. Parc des Hautes-Gorges

CONSIDÉRANT QUE le 6 octobre 1998, le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Paul Bégin, a annoncé la création du Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie ainsi que les étapes préparatoires à la réalisation de ce projet, dont la tenue d'audiences publiques;

CONSIDÉRANT QUE le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie est affecté à des fins de projet de parc de conservation dans le schéma d'aménagement des MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE depuis près de 20 ans, les divers intervenants socio-économiques régionaux demandent la création du Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie et accueillent avec satisfaction l'annonce du ministre Paul Bégin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de création du Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie a été mis en priorité dans le cadre des États généraux du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'impact économique régional et sur le développement de l'emploi de la création du Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie;

CONSIDÉRANT le travail et les investissements effectués par la Corporation des Hautes-Gorges et la MRC de Charlevoix-Est dans la mise en valeur du territoire et le développement des activités récréatives existantes;

CONSIDÉRANT que le territoire des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie est visité par près de 30 000 personnes annuellement et que cet achalandage a des retombées importantes pour l'arrière-pays de Charlevoix ainsi que sur l'économie touristique régionale;

En conséquence,

Résolution # 156-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu, d'appuyer le ministère de l'Environnement et de la Faune dans ses démarches pour la création du Parc des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie, de demander audit ministère de tenir des audiences publiques et de créer le parc de conservation des Hautes-Gorges de la rivière Malbaie le plus rapidement possible.

Acceptée à l'unanimité



### 13. Parc marin du Saguenay-St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE plus de 8 ans se sont écoulés depuis l'entente fédérale-provinciale concernant la création du Parc marin Saguenay-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le comité de coordination du Parc marin a débuté ses travaux en février 1996 suite à l'acceptation du plan directeur par les ministres en octobre 1995;

CONSIDÉRANT les attentes générées par la création du Parc marin Saguenay-St-Laurent depuis le dépôt du plan directeur sur le territoire des Municipalités régionales de comté (MRC) de l'aire de coordination;

CONSIDÉRANT QUE les travaux des différents comités conseils (aménagement et immobilisations, thématique, accueil-marketing, signalisation, gestion des écosystèmes et recherche) piétinent en raison du manque évident de ressources humaines (chargés de projet) pour soutenir les travaux des comités conseils;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas aux MRC et aux organismes du milieu, déjà en insuffisance de ressources, à soutenir le secrétariat des comités et d'agir comme chargés de projet des différents comités conseils;

CONSIDÉRANT QU'après plus de 3 ans, peu de projets concrets ont été réalisés sur le terrain avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'intégration entre le ministère de l'Environnement et de la Faune et Parcs Canada freine la planification et l'évolution des dossiers de mise en valeur du Parc marin Saguenay-St-Laurent sur le territoire;

Résolution # 157-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu, de demander au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et à Parcs Canada d'affecter des ressources financières et techniques nécessaires de manière à accélérer, de façon soutenue, la planification des différents dossiers par les comités conseils visant la mise en valeur et l'implantation des équipements et activités prévus au plan directeur du Parc marin Saguenay-St-Laurent.

Il est également résolu de demander l'appui des Associations touristiques régionales et des MRC de l'aire de coordination du Parc marin Saguenay-St-Laurent.

Acceptée à l'unanimité

### 14. Rencontre Sécurité du Québec

La rencontre aura lieu le mercredi 4 novembre 1998 à 10 h 00.



Résolution # 158-98

#### 15. Assurances

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, de renouveler nos assurances générales avec Assurances 5000 pour un montant de 2 652.00 \$ + taxes et en ajoutant une protection civile supplémentaire de 5 000 000.00 \$ pour un montant de 735.00 \$ + taxes, soit un grand total de 3 387.00 \$ + taxes.

Acceptée à l'unanimité

#### 16. Projet de développement culturel

Ce point sera traité dans une réunion ultérieure

#### 17. Varia

##### a) Édouard Hamel

Une rencontre devra être prévue avec Édouard Hamel pour discuter des diverses problématiques entre AMI. et la Municipalité ainsi que d'un projet de développement culturel.

##### b) Dépotoir

Monsieur Jean-Pierre Vermette du MEF est allé inspecter notre dépotoir. Il faudra penser à se trouver un autre emplacement car il n'y a plus beaucoup de possibilités avec notre dépotoir actuel.

##### c) 3<sup>e</sup> millénaire

Le rapport des experts du 3<sup>e</sup> millénaire dans Charlevoix sera prêt le 15 décembre.

##### d) Chantal Prud'homme

Madame Prud'homme propose de faire un projet d'aménagement du village. Il faudrait demander à la Commission scolaire de Charlevoix si elle est intéressée à un projet de place du village.

##### e) Schéma d'aménagement

Discussion sur le développement domiciliaire qui pourrait être fait à Baie-St-Catherine et le prévoir au schéma d'aménagement de la MRC.



Résolution # 159-98

f) Aide financière

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu, de demander à la MRC de Charlevoix-Est une aide financière d'un montant de 5 000.00 \$ afin de nous aider à concrétiser l'implantation du Centre initiatique du Parc marin du Saguenay-St-Laurent.

Acceptée à l'unanimité

18. Période de questions

19. Clôture de la réunion

Résolution # 160-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 45.

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie Ste-Catherine  
Charlevoix

17<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1998. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 12h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 161-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Acceptée à l'unanimité**

2. Règlement d'emprunt

Résolution # 162-98

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unaniment, que la Municipalité de Baie-St-Catherine accepte l'offre qui lui est faite par Banque Nationale du Canada pour son emprunt de 213 825 \$ par billets en vertu du Règlement # 66, au prix de cent (100,00) et échéant en série de 5 ans comme suit :

6 125 \$	5.77 %	23 novembre 1999
6 500 \$	5.77 %	23 novembre 2000
6 800 \$	5.77 %	23 novembre 2001
7 200 \$	5.77 %	23 novembre 2002
187 200 \$	5.77 %	23 novembre 2003

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré.

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-St-Catherine se propose d'emprunter par billets un montant total de 213 825 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 66;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;



Résolution # 163-98

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement,

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

que les billets seront datés du 23 novembre 1998;

que les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15 %, payable semi annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 6 125 \$
2. 6 500 \$
3. 6 800 \$
4. 7 200 \$
5. 7 600 \$
  
5. 179 600 \$ (à renouveler)

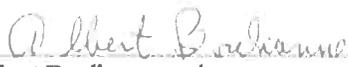
que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 23 novembre 1998), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 66; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Résolution # 164-98

3. Clôture de la réunion

Monsieur Rosaire Poitras propose la levée de la séance à 12 h 05

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

7<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1998. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 165-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 novembre 1998 et de la séance spéciale du 17 novembre 1998

Résolution # 166-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, que les minutes de la séance régulière du 2 novembre 1998 et de la séance spéciale du 17 novembre 1998 soient acceptées telles que lues.

Acceptée à l'unanimité

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 167-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

Acceptée à l'unanimité



## PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCHITATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
980357	Luc Caron (Paie sem. 26-10)	101.49 \$
980358	Antoine Boulianne (Paie sem. 26-10)	63.75 \$
980359	Sophie Antaya (Paie sem. 26-10)	273.04 \$
980360	Revenu Québec (retenues 10-98)	438.33 \$
980361	Revenu Canada (retenues 10-98)	332.81 \$
980362	Hydro-Québec (chlore 09, 10-98)	982.89 \$
980363	Hydro-Québec (écl. publ. 10-98)	299.25 \$
980364	Hydro-Québec (salle municipale 09, 10-98)	160.31 \$
980365	Luc Caron (Paie sem. 02-11)	60.21 \$
980366	Antoine Boulianne (Paie sem. 02-11)	70.65 \$
980367	Charles-Henri Dufour (Paie sem. 02-11)	70.65 \$
980368	Léonidas Dufour (Paie sem. 02-11)	21.25 \$
980369	Sophie Antaya (Paie sem. 02-11)	273.04 \$
980370	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	245.63 \$
980371	Luc Caron (Paie sem. 09-11)	53.13 \$
980372	Antoine Boulianne (Paie sem. 09-11)	87.78 \$
980373	Charles-Henri Dufour (Paie sem. 09-11)	77.51 \$
980374	Sophie Antaya (Paie sem. 09-11)	273.04 \$
980375	Luc Caron (Paie sem. 16-11)	67.26 \$
980376	Sophie Antaya (Paie sem. 16-11)	273.04 \$
980377	Luc Caron (Paie sem. 23-11)	67.26 \$
980378	Sophie Antaya (Paie sem. 23-11)	273.04 \$
980379	Alimentation de Comporté (panier maire)	25.00 \$
980380	Magasin Brouillard (égout pluvial)	13.74 \$
980381	Bureau en gros (fournitures)	98.44 \$
980382	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 12-98)	200.00 \$
980383	Les Éditions juridiques (lois municipales)	58.85 \$
980384	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau 10-98)	30.71 \$
980385	Paul-Étienne Foster (égout pluvial)	240.00 \$
980386	Pièces d'autos Descheanes (égout pluvial + fournitures)	986.79 \$
980387	Rosaire Poitras (voy. Clermont)	45.00 \$
980388	U.M.R.C.Q. (dicom 08, 09, 10-98)	63.96 \$
980389	Yves Poitras (ordures et neige 11-98)	3 256.01 \$
980390	Ministre des Finances (transfert gouvernement)	7 006.00 \$
980391	Revenu Canada (retenues 11-98)	258.78 \$
980392	Revenu Québec (retenues 11-98)	463.96 \$
980393	Mario Asselin (7 ménages)	105.00 \$
980394	CAUCA (étiquettes 9-1-1)	17.83 \$
980395	Franco moteurs électriques (réparation pompes)	674.81 \$

Total : 18 110.24 \$



### 5. Correspondance

Ministre des Affaires municipales : Semaine de la citoyenneté  
Ministre des Affaires municipales : Travaux d'infrastructures Canada-Québec  
Ministre des Affaires municipales : AIDA, subvention  
Association québécoise de la fibrose kystique : demande de don (refusée)  
TVC-VM3 câble : demande de don (à discuter en janvier)

### 6. Avis de motion -- Prévisions budgétaires 1999

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion pour le règlement sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 1999.

### 7. Contrat d'entretien éclairage public

Résolution # 168-98

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu, de renouveler le contrat d'entretien de l'éclairage public de la Municipalité avec l'Entreprise Bernard Gagnon électrique pour un montant de 300.00 \$ / mois + taxes pour une période d'un an.

Acceptée à l'unanimité

### 8. Avis de motion -- Règlement incendie

Monsieur Gérard Foster donne un avis de motion sur un règlement de protection des incendies.

### 9. Achat d'une batterie

Résolution # 169-98

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine achète une batterie de secours pour le système informatique de la Municipalité au prix de 198.00 \$ + taxes chez SMI.

Acceptée à l'unanimité

### 10. Entente d'enlèvement de la neige -- École St-Firmin

Résolution # 170-98

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu, d'accepter l'entente soumise par la Commission scolaire de Charlevoix et d'autoriser le maire à signer ladite entente.

Acceptée à l'unanimité



Résolution # 171-98

11. Heures d'ouverture de la Municipalité

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu, que la Municipalité ferme ses bureaux pour les temps des fêtes soit du 21 décembre 1998 au 4 janvier 1999.

Acceptée à l'unanimité

12. Varia

a) Réunion schéma d'aménagement

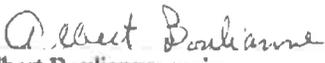
Une rencontre devra être prévue pour discuter du schéma d'aménagement de la MRC en janvier.

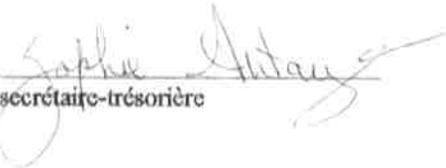
13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 172-98

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

12<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1998. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 13h30.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Acceptée à l'unanimité

3. Adoption du Règlement # 83-98 sur les Prévisions budgétaires 1999

## REGLEMENT # 83-98

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 1999 et de fixer le taux de la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-St-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

Résolution # 173-98





Recettes basées sur la taxe foncière générale	
Immeubles imposables	109 608 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	5 200 \$

**TOTAL DES RECETTES:** 232 526 \$

### ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale sera de 1,5490 \$ du cent dollars d'évaluation. La taxe foncière générale sera décomposée au niveau de la perception de la façon suivante:

- 1.2074 du cent dollars d'évaluation pour le financement des affaires courantes
- 0.1930 du cent dollars d'évaluation pour le financement de la Sûreté du Québec
- 0.1486 du cent dollars d'évaluation pour le financement du transfert du gouvernement du Québec

### ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 1999, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	200.00 \$ par unité de logement
Piscine	50.00 \$

Usagers commerciaux

Tarif de base : 150.00 \$

1-Dépanneur	150.00 \$
2-Boulangerie	150.00 \$
3-Boutique	150.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	150.00 \$
plus 5.00 \$ par place de restauration	
5-Garage	150.00 \$
6-Camping	150.00 \$
plus 7.50 \$ par emplacement	
7-Salon de coiffure	150.00 \$
8-Épicerie	150.00 \$
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	150.00 \$
plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	



#### ARTICLE 5      TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 1999, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	95.00 \$ par unité de logement
Usagers commerciaux (double)	95.00 \$ supplémentaire au tarif de base de 95.00 \$

#### ARTICLE 6      TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 1999, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

#### ARTICLE 7      TAXE LOCATAIRE

Pour l'année financière 1999, les tarifs pour la location de logement (appartement à long terme) sont fixés de la façon suivante:

100.00 \$ par logement

#### ARTICLE 8      ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

#### ARTICLE 9      PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1<sup>er</sup> septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficiaire de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.



ARTICLE 10 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 11

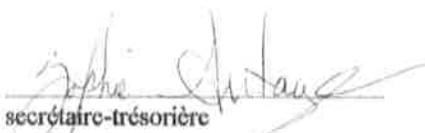
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 13 h 55.

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière

Résolution # 175-98



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

11<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 001-99

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 002-99

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 décembre 1998 et de la séance spéciale du 12 décembre 1998

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 décembre 1998 et de la séance spéciale du 12 décembre 1998 soient acceptées telles que lues.

Résolution # 003-99

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
980396	Luc Caron (Paie sem. 30-11)	53.13 \$
980397	Antoine Boulianne (Paie sem. 30-11)	42.50 \$
980398	Sophie Antaya (Paie sem. 30-11)	273.04 \$
980399	Société can. des postes (timbres+envoi)	66.73 \$
980400	Bell Canada (237-4241)	193.83 \$



980401	Hydro-Québec (ecl. publ. 11-98)	289.59 \$
980402	Luc Caron (Paic sem. 07 au 21-12)	138.13 \$
980403	Sophie Antaya (Paic sem. 07 au 21-12)	819.12 \$
990000	Luc Caron (Paic sem. 28-12+inspection)	295.21 \$
990001	Sophie Antaya (Paic sem. 28-12)	273.04 \$
990002	Revenu Québec (retenues 12-98)	363.85 \$
990003	Revenu Canada (retenues 12-98)	294.95 \$
990004	Société can. des postes (timbres + envoi)	61.08 \$
990005	Alarmes & extincteurs Charlevoix (Air-Pac inc.)	133.31 \$
990006	Assurances 5000 inc. (ass. générales)	3 692.00 \$
990007	Bernard Gagnon électrique (ecl. publ. 10, 11-98)	690.15 \$
990008	C.R.S.B.P. (cotisation 1999)	943.32 \$
990009	Magasin Brouillard (fournitures)	4.88 \$
990010	Cain Lamarre Wells (consultations 4 mois)	612.38 \$
990011	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 01-99)	200.00 \$
990012	Coop. alimentaire de Baie-Ste-Catherine (essence)	44.52 \$
990013	Association des directeurs municipaux (cot.+ass.)	397.56 \$
990014	Formules d'affaire CCL (cpt taxes + reçus)	274.74 \$
990015	Hydro-Québec (chlore)	70.64 \$
990016	Hydro-Québec (salle municipale)	242.82 \$
990017	Imprimerie de Charlevoix (fournitures)	14.07 \$
990018	Services Info-Comm (batterie de secours)	183.99 \$
990019	Laboratoire de génie sanitaire (test eau 11-98)	28.76 \$
990020	MRC de Charlevoix-Est (évaluation 98)	2 687.02 \$
990021	Paul-Étienne Foster (égoût pluvial)	100.00 \$
990022	Petite Caissc (envois postaux + fournitures)	66.43 \$
990023	Transport P.E.L. et Fils (0-3/4)	230.05 \$
990024	Programmation Gagnon (entretien 99)	2 479.71 \$
990025	Turcotte (1989) inc. (rép. pompe chlore)	305.58 \$
990026	U.M.R.C.Q. (cotisation 99 + dicom 11-98)	446.76 \$
990027	Wilson et Lafleur (mise à jour Code municipal)	39.59 \$
990028	Yves Poitras (neige + ordures 12-98)	3 256.01 \$
990029	Les Éditions MABEC (calendrier municipal 99)	22.95 \$
990030	Pièces d'autos Deschênes (accessoires affiches)	25.51 \$
990031	Épicerie Laprise (divers)	26.20 \$

**Total : 20 383.15 \$**

#### 5. Correspondance

Ministre des Finances : Accusé réception programme de protection des rives

Ministre des Pêches et Océans : Accusé réception programme de protection des rives



Résolution # 004-99

6. Pro-maire

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de nommer Madame Carmen Dufour comme pro-maire pour une période de 3 mois.

Résolution # 005-99

7. Achat habillement incendie

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, de faire des demandes de prix pour l'achat de "bunkers" avec la ville de Forestville et la municipalité de Tadoussac.

Résolution # 006-99

8. Cours pour la Brigade incendie

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'autoriser les pompiers de la Brigade incendie de Baie-Ste-Catherine à suivre le cours du module 1.

9. Assainissement des eaux

CONSIDÉRANT l'absence de traitement des eaux usées à Baie-Ste-Catherine;

CONSIDÉRANT la vocation touristique croissante de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la sensibilité du conseil municipal et des citoyens de Baie-Ste-Catherine à la cause de la préservation de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'existence du programme « Les eaux vives du Québec ».

Résolution # 007-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires municipales pour que la municipalité de Baie-Ste-Catherine soit identifiée comme prioritaire dans le cadre du programme « Les eaux vives du Québec ». De plus, la municipalité autorise la présentation de la demande du projet de traitement des eaux usées dans le cadre de ce programme.

Résolution # 008-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine mandate la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. Inc. pour les travaux d'ingénierie relatifs au traitement des eaux usées, incluant les études préliminaires, l'assistance à la formulation de la demande au Ministère des Affaires municipales, la conception du système, la préparation des plan et devis et la surveillance.



De plus, la firme est autorisée à présenter pour et au nom de la Municipalité toutes les demandes, attestations aux différents ministères et organismes relativement à ce projet et effectuer toute démarche qu'elle jugera utile pour la réalisation de ce projet.

Toutes les dépenses devront être approuvées, au préalable, par le Conseil municipal.

#### 10. Projet de développement culturel

Résolution # 009-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'appuyer le projet de développement culturel proposé par Mesdames Suzanne Dallaire et Diane Perron.

#### 11. Contrat Avocats

Résolution # 010-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité renouvelle son contrat de consultations générales avec la firme Cain Lamarre Wells et Me François Bouchard.

#### 12. Varia

##### a). Guide touristique de Charlevoix

Résolution # 011-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, de demander à l'ATR de Charlevoix de modifier ce qui suit dans le Guide touristique de Charlevoix sur Baie-Ste-Catherine:

- Ajouter le Sentier des Chutes et du Castor forme une boucle de 10 km;
- Annoncer la piste de ski de fonds;
- Ajouter les pictogrammes appropriés.

##### b). Rapport Zins Beauséne

Résolution # 012-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la firme Zins Beauséne d'insérer, dans son rapport, le Centre d'initiation du Parc marin à Baie-Ste-Catherine à la priorité d'action à la page 10-1 et aux lieux et zones d'impact à la page 8-22.

##### c). Parc marin

Résolution # 013-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Parc marin du Saguenay-St-Laurent, quels sont leurs choix de terrains pour le Centre d'initiation.



Résolution # 014-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Parc marin du Saguenay-St-Laurent la date de tombée d'impression de leurs publications afin qu'elle puisse lui faire part de l'information qu'elle aimerait y voir insérée.

d) Réunion du MTQ à Québec

Compte-rendu sur une réunion qui a eu lieu à Québec pour discuter des passerelles sur la route 138.

e) Dépliant de Baie-Ste-Catherine

Il faudrait que la Municipalité contacte Monsieur Christian Savard pour savoir s'il a l'intention de refaire une édition de la carte touristique de Baie-Ste-Catherine.

f) Évaluation

Demande pour vérifier s'il est possible de limiter l'impact de l'évaluation sur nos contribuables. Une rencontre avec Claude Vanasse, évaluateur, est prévue le lundi 18 janvier 1999.

Résolution # 015-99

g) TVC-VM

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'acheter vingt cassettes vidéo pour le service de télévision communautaire pour un montant de 40.00 \$.

h) Schéma d'aménagement

Une rencontre devra avoir lieu pour discuter du schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est avant la prochaine réunion du Conseil municipal.

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 016-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 10.

  
Albert Boulianne, maire

  
secrétaire-trésorière

Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix



1<sup>er</sup> jour du mois de février 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

#### 1. Prière

#### 2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 017-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

#### 3. Adoption des minutes de la séance régulière du 11 janvier 1999

Résolution # 018-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 11 janvier 1999 soient acceptées telles que lues.

#### 4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 019-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

#### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990032	Hydro-Québec (ecl. publ. 12-98)	299.25 \$
990033	Luc Caron (Paie sem. 04-01)	87.85 \$
990034	Antoine Boulianne (Paie sem. 04-01)	14.19 \$
990035	Sophie Antaya (Paie sem. 04-01)	278.57 \$
990036	Daniel Gaudreault (Paie sem. 11-01)	31.92 \$
990037	Dany Hovington (Paie sem. 11-01)	31.92 \$
990038	Luc Caron (Paie sem. 11-01)	128.29 \$
990039	Sophie Antaya (Paie sem. 11-01)	278.57 \$
990040	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	272.88 \$
990041	Dany Hovington (Paie sem. 18-01)	28.38 \$
990042	Daniel Gaudreault (Paie sem. 18-01)	28.38 \$
990043	Luc Caron (Paie sem. 18-01)	46.11 \$
990044	Sophie Antaya (Paie sem. 18-01)	278.57 \$
990045	Bureau en gros (fournitures)	164.73 \$
990046	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 02-99)	200.00 \$
990047	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine (divers)	30.30 \$
990048	École de Pompiers Campus Notre-Dame-de-Foy (cours)	1 768.65 \$



990049	Les Pétroles Irving (huile chauffage)	132.65 \$
990050	Marianna Asselin (ménage salon funéraire)	75.00 \$
990051	MRC de Charlevoix-Est (quote-part CCMUR)	126.40 \$
990052	Comité de pompiers de Baie-Ste-Catherine (dîners)	260.00 \$
990053	TVC-VM3 (cassettes)	40.00 \$
990054	Yves Poitras (neige + ordures 01-99)	3 256.01 \$

**Total : 7 858.62 \$**

#### 5. Correspondance

Marcel Bergeron CGA : offre de service

Michel Bellehumeur : suite de la résolution sur la protection des rives

UMRCQ : séminaire sur les sinistres naturels à Baie St-Paul le 18 mars 1999

Croix rouge : demande de don

Annette Boulianne: demande pour changer la décision du Conseil au sujet des motoneiges  
(il ne peut y avoir de modification pour cette année et pour l'année  
prochaine, nous avons jusqu'au mois de juin pour décider.)

Résolution # 020-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'inscrire une personne au séminaire sur les sinistres naturels offert par l'UMRCQ, de préférence le chef du Service incendie, Monsieur Pascal Gaudreault.

Résolution # 021-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de faire un don de 25.00 \$ à la Croix Rouge.

#### 6. Collecte sélective

Attendu que le Conseil municipal considère ne pas avoir assez d'information au sujet du projet de collecte sélective;

Résolution # 022-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de ne pas adopter l'entente tant que le Conseil n'aura pas l'information suffisante à sa prise de décision.

#### 7. Règlement incendie

### RÈGLEMENT NO 84-99

### RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION CIVILE ET LA PROTECTION INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine pourvoit à l'établissement d'un service protection incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine pourvoit à l'établissement d'un plan de mesures d'urgence ;



ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine pourvoit à l'établissement d'un service de protection civile ;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il y a lieu d'actualiser les législations et usages actuels;

ATTENDU QUE l'intervention du Conseil par règlement est nécessaire et que la loi l'y autorise en vertu des articles 555 & 633 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 7<sup>e</sup> jour de décembre 1998 ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 023-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Le service de protection contre les incendies de la municipalité de Baie-Ste-Catherine est établi.

#### ARTICLE 3 SERVICE DE PROTECTION CIVILE

Le service de protection civile de la municipalité de Baie-Ste-Catherine est établi.

#### ARTICLE 4 SERVICES DE PROTECTION CIVILE ET INCENDIE

Les services mentionnés aux articles précédents visent à contenir les pertes de vie humaines et matérielles par :

- a) la prévention ;
- b) la promotion des moyens d'auto-protection ;
- c) le sauvetage des personnes, le confinement & l'extinction des foyers d'incendie en dedans des limites qui leur sont imposées par leur capacité ;
  - à obtenir et acheminer l'eau nécessaire au combat incendie de bâtiments.
  - d'arriver sur les lieux en dedans des limites de temps qui lui est imposé par son équipement et par l'étendue ou la géographie de son territoire.
- d) un plan des mesures d'urgence actualisé conforme aux demandes du Ministère de la Sécurité Publique ;

#### ARTICLE 5 SERVICE INCENDIE

##### ARTICLE 5.1

Le service d'incendie sera sous la responsabilité du chef de brigade dûment nommé par résolution du conseil et sera sous l'autorité du Conseil municipal.



#### ARTICLE 5.2

Le service incendie sera composé d'un minimum de 10 pompiers volontaires & officiers relevant directement du chef de brigade.

#### ARTICLE 5.3

Le conseil, sur recommandation du Chef, nommera les membres du service et fixera leur rémunération.

#### ARTICLE 5.4

Pour être éligible à devenir membre du service incendie à titre de pompier, le candidat devra :

- a) être âgé de plus de 18 ans ;
- b) sur demande, subir avec succès les examens d'aptitudes que pourrait exiger le chef du service ;
- c) résider dans la municipalité ;
- d) ne posséder aucun antécédent criminel ;
- e) détenir un permis de conduire pertinent à la conduite de tout véhicule d'intervention (classe 4-A) ou être apte à l'obtenir.

#### ARTICLE 5.5

Les vêtements protecteurs & autres vêtements de travail pour les pompiers et les officiers seront fournis par le service.

#### ARTICLE 5.6

Le conseil s'engage à souscrire à une assurance et à en défrayer le coût pour indemniser la victime ou ses héritiers légaux en cas de perte de vie, de blessures corporelles et d'invalidité de l'un de ses membres du service.

#### ARTICLE 5.7

Les membres du service devront se conformer aux règlements généraux élaborés par le chef et approuvés par le Conseil municipal, et aux règles de régie interne et code de déontologie édictées par le Chef du service.

#### ARTICLE 5.8

Le Chef devra voir au respect des exigences imposées par les lois provinciales et en particuliers la Loi sur la prévention des incendies (L.R.Q. 1977, ch., P-23) ;

Il devra s'assurer de l'application des règlements municipaux directement reliés à la sécurité incendie et favoriser l'application des autres règlements municipaux qui ont une influence sur elle. Recommander au Conseil tout amendement aux règlements existants ou nouveau règlement jugé essentiel ou important pour la protection des vies et des biens contre les dangers du feu.

De concert avec le secrétaire-trésorier et l'inspecteur municipal, mettre en œuvre un programme d'inspection des édifices commerciaux, industriels, publics & gouvernementaux. Ce programme devra aussi prévoir la visite de résidences privées et l'éducation de ses occupants en matière de prévention et de protection contre les dangers du feu.

Identifier, à l'intention des membres du service incendie, les bâtiments importants et prévoir les plans d'intervention correspondants.



#### ARTICLE 5.9

Le Chef ou son représentant sera entièrement responsable des opérations lors d'un incendie et il demeurera la seule autorité sur les lieux d'un sinistre jusqu'à l'extinction complète du feu. Il devra éloigner quiconque met en danger sa propre sécurité ou gêne le travail des pompiers. Il devra assurer la protection des biens des sinistrés et éloigner quiconque n'est pas autorisé à s'approcher des lieux.

#### ARTICLE 5.10

Quiconque, autre que le propriétaire ou un résident, refusera d'obtempérer à un ordre du Chef ou de son représentant de s'éloigner d'un lieu sinistré, commet une infraction et est passible des peines prévues aux articles 13 et suivants du présent règlement.

#### ARTICLE 5.11

Si au moment de l'entrée avec effraction l'occupant du logis est absent, son domicile devra être replacé dans un état de sécurité équivalente à celle qui existait avant l'effraction.

#### ARTICLE 5.12

Le Chef pourra ordonner la démolition de tout bâtiment, clôture, dépendance, etc., si cette action est jugée impérative pour arrêter le progrès de l'incendie.

#### ARTICLE 5.13

La Municipalité sera tenue de dédommager individus, propriétaires ou occupants affectés par un ordre donné en vertu de l'article 5.12 et ou par une action conduite en vertu de l'article 5.11 du présent règlement.

#### ARTICLE 5.14

Le Chef devra par son action, favoriser l'établissement de plans d'entraide avec les municipalités voisines.

### ARTICLE 6 SÉCURITÉ CIVILE

#### ARTICLE 6.1

Le plan de mesures d'urgence sera sous la responsabilité du secrétaire-trésorier de la Municipalité.

#### ARTICLE 6.2

Le service de protection civile sera sous la responsabilité du secrétaire-trésorier de la Municipalité en collaboration avec le chef du service incendie.

#### ARTICLE 6.3

Le plan des mesures d'urgence devra être mis à jour en mars de chaque année et approuvé par résolution du Conseil municipal.



## ARTICLE 7 BORNES D'INCENDIE

### ARTICLE 7.1

Un espace de deux (2) mètres doit être maintenu autour des bornes d'incendie pour ne pas nuire à l'utilisation de ces bornes ;

### ARTICLE 7.2

Il est interdit de construire tout objet, clôture ou construction de façon à nuire à l'utilisation ou à la visibilité des bornes d'incendie.

### ARTICLE 7.3

Il est interdit de lever le niveau d'un terrain ou de planter des arbustes qui nuisent à l'utilisation ou à la visibilité des bornes d'incendie ;

### ARTICLE 7.4

Il est interdit de posséder ou d'avoir en sa possession une borne d'incendie décorative ou non raccordée au réseau d'aqueduc à moins que celle-ci soit clairement identifiée et d'une couleur autre que le rouge.

## ARTICLE 8 LIQUIDES COMBUSTIBLES

Les gaz de pétrole liquéfié tels que le propane et le butane contenus dans des récipients de plus de 465g (16.4 oz) ne doivent pas être emmagasinés ou entreposés à l'intérieur des bâtiments où résident ou dorment des personnes.

Les normes de code des installations de gaz liquéfié (Can. /CGA-8149-2-DM86) gaz de pétrole liquéfié dont la contenance est supérieure à 465g (16.4 oz) et elles font partie intégrante du présent règlement, comme si elles étaient ici au long récitées.

## ARTICLE 9 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE PRIVÉE

### ARTICLE 9.1

Les bornes d'incendie privées, les soupapes à bornes indicatrices et les raccords à l'usage du service incendie situés sur la propriété privée doivent être maintenus en bon état de fonctionnement, visibles et accessibles en tout temps.

### ARTICLE 9.2

Les abris de bornes d'incendie doivent être identifiés et faciles d'accès en tout temps.

## ARTICLE 10 CHEMINÉES

Les cheminées préfabriquées desservant des appareils à combustion et leur installation doivent être conformes à la norme U.L.C.-S629M (2100 F°)

## ARTICLE 11 MATIÈRES DANGEREUSES

Il est défendu de déverser des matières dangereuses ou des produits chimiques tels que de la peinture, des solvants, des huiles et produits pétroliers, de même que toute combinaison de ces produits dans le réseau d'égout de la municipalité



## ARTICLE 12 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les documents suivants font partie intégrantes du présent règlement :

- Code national du Bâtiment du Canada 1995, ses amendements et mise à jour ;
- Supplément du Code national du Bâtiment du Canada 1995, ses amendements et mise à jour ;
- Code national de prévention des incendies du Canada 1995, ses amendements et mise à jour ;
- Loi sur la sécurité dans les édifices publics, L.R.Q., chapitre S-3 et amendements ;
- Loi sur la sécurité dans les édifices publics, L.R.Q., chapitre S-3, R.4 et amendements ;
- Loi sur le commerce des produits pétroliers, C-31, chapitre 31, avril 1979 et amendements ;
- Règlements sur les détecteurs de fumée ;
- Normes relatives à l'utilisation des appareils de chauffage ;

## ARTICLE 13 SANCTIONS

### ARTICLE 13.1

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et se rend passible d'une amende minimale de 500\$ pour une première infraction, d'une amende de 1000\$ pour une récidive. L'amende maximale qui peut être imposée est de 2000\$ pour une première infraction et de 5000\$ pour dans le cas d'une récidive

### ARTICLE 13.2

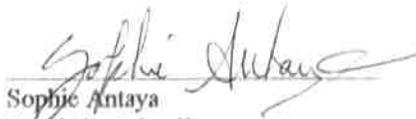
Si l'infraction est continue, elle constitue jour par jour, une offense séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction. Chaque journée constituant une infraction différente.

## ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Albert Boulianne  
Maire



Sophie Antaya  
Secrétaire-trésorière

### 8. Rencontre route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

Discussion sur la rencontre sur la route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay qui aura lieu mercredi le 3 février 1999 à Clermont. La Municipalité sera représentée par le maire et 3 conseillers.

### 9. Internet

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre au Ministre Manley, responsable du projet d'accès communautaire (PAC) pour savoir quand l'argent sera disponible pour réaliser le projet.



#### 10. Plan d'aménagement de Baie-Ste-Catherine

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, de payer 20 % de la facture de Madame Chantal Prud'Homme pour l'élaboration d'esquisses préliminaires pour un montant de 542.92 \$.

#### 11. Varia

##### a) MEF

Résolution # 026-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de demander une autorisation d'enrochement pour fin de promenade entre le quai et le village au Ministère de l'Environnement et de la Faune.

##### b) MTQ

Résolution # 027-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec l'autorisation de poser une affiche de passage piétonnier en face du 538, route 138.

##### c) St-Siméon Eco-Village

Résolution # 028-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à St-Siméon Éco-Village les dates de leurs réunions afin que les gens intéressés puissent y assister.

##### d) Club de ski de fond

Il faudrait savoir si des gens sont intéressés à former un club de ski de fond. Un envoi sera fait pour une rencontre le jeudi 4 février 1999 à 19 h00 à la salle municipale.

##### e) Lettre déceigneur

Résolution # 029-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de demander à notre contracteur pour l'enlèvement de la neige de ne pas circuler en sens inverse de la circulation, dans la mesure du possible.

#### 12. Période de questions

#### 13. Clôture de la réunion

Résolution # 030-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 45.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



16<sup>e</sup> jour du mois de février 1999. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Irmin à 13 h 30.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 031-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Schéma d'aménagement

Résolution # 032-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de demander à la MRC d'apporter les changements suivants au schéma d'aménagement :

Ajouter :

- la route Baie-St-Catherine-Petit-Saguenay (section 6, 5.1.1.2. p.10)
- résoudre le problème du nœud routier au niveau du quai des croisières à Baie-St-Catherine (section 2, 2.2.2. p.37)
- faire une rampe de mise à l'eau sur la Rivière-aux-Canards (section 2, 2.2.2. p.37)
- demander une voie supplémentaire entre le village et le quai des traversiers pour la circulation locale (section 2, 2.2.2. p.37)
- demander une traverse pour une descente à la plage (section 2, 2.2.2. p.37)
- une voie cyclable du quai de St-Siméon au quai des traversiers de Baie-St-Catherine-Tadoussac (section 2, 2.3.4. p.40)
- étendre le périmètre d'urbanisation sur les lots 1, 2A, 3A, 4A et 5 du rang 4. (section 3, 3.4.1.1. p.39)
- une mention du sentier du Parc Saguenay en bordure du l'jord. (section 6, 5.1.4.1. p.23)

Il y a aussi une contradiction entre la page 22 au point 2.1.1.4. de la section 2 et la page 39 au point 3.4.1.1. de la section 3 dans les principes d'intervention.

Il y a aussi une erreur dans la codification de la section 6.



### 3. Règlements Sûreté du Québec

Madame Carmen Dufour donne un avis de motion pour un règlement concernant les animaux.

Monsieur Gérard Foster donne un avis de motion pour un règlement relatif à l'utilisation extérieure de l'eau en cas de pénurie d'eau.

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion pour un règlement concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics.

Monsieur Réjean Ouellet donne un avis de motion pour un règlement concernant les nuisances relatives à la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens

Monsieur Rosaire Poitras donne un avis de motion pour un règlement relatif au stationnement.

Madame Carmen Dufour donne un avis de motion pour un règlement sur le colportage.

### 4. Entente MRC

Résolution # 033-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de signifier à Monsieur Pierre Girard que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine est insatisfait du service d'inspection offert par la MRC de Charlevoix-Est.

Le Conseil tient cependant à préciser que Monsieur André Tremblay n'est pas en cause étant donné qu'il doit cumuler plusieurs fonctions sur un très grand territoire (plusieurs ententes du même type avec d'autres municipalités).

De plus, le Conseil désire discuter des conditions de renouvellement de l'entente pour les prochaines années afin d'améliorer la situation.

### 5. Clôture de la réunion

Résolution # 034-99

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 16 h 00.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



1<sup>er</sup> jour du mois de mars 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 034-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 1999 et de la séance spéciale du 16 février 1999

Résolution # 036-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 1<sup>er</sup> février 1999 et de la séance spéciale du 16 février 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 037-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990055	Luc Caron (Paie sem. 25-01)	67.33 \$
990056	Dany Hovington (Paie sem. 25-01)	42.57 \$
990057	Frédéric Duchesne (Paie sem. 25-01)	42.57 \$
990058	Sophie Antaya (Paie sem. 25-01)	278.57 \$
990059	U.M.R.C.Q. (formation)	97.77 \$
990060	Hydro-Québec (écl. publ. 01-99)	299.25 \$
990061	Société canadienne des Postes (timbres)	211.65 \$
990062	Revenu Québec (retenues 01-99)	325.76 \$
990063	Luc Caron (Paie sem. 01-02)	81.02 \$
990064	Sophie Antaya (Paie sem. 01-02)	278.57 \$
990065	Ministre des Finances (insc. Véhicule lourd)	50.00 \$
990066	Revenu Québec (retenues 1998)	154.64 \$
990067	Chantal Prud'honme (20% facture pour plan)	542.92 \$
990068	Luc Caron (Paie sem. 08-02)	67.33 \$
990069	Sophie Antaya (Paie sem. 08-02)	278.57 \$
990070	Dany Hovington (Paie sem. 08, 15-02)	94.94 \$
990071	Frédéric Duchesne (Paie sem. 08, 15-02)	87.85 \$
990072	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	261.39 \$
990073	Luc Caron (Paie sem. 15-02)	87.84 \$
990074	Sophie Antaya (Paie sem. 15-02)	278.57 \$



990075	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 12-98, 01-99)	690.15 \$
990076	C.R.S.B.P. (concours Biblio)	34.51 \$
990077	Bureau en gros (fournitures)	18.39 \$
990078	Cain, Lamarre Wells (consultations 11, 12-98)	249.31 \$
990079	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 03-99)	200.00 \$
990080	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine (divers)	33.99 \$
990081	Croix-Rouge (don)	25.00 \$
990082	Équipement GMM (poudre photocopieur)	88.34 \$
990083	Ministre des Finances (transfert du gouvernement)	3 503.00 \$
990084	Formules d'affaire CCL (permis)	203.15 \$
990085	Les Pétroles Irving (huiles chauffage)	131.05 \$
990086	Laboratoire LCQ (analyse eau)	86.27 \$
990087	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau 12-98, 01-99)	43.14 \$
990088	Marianna Asselin (ménage salon funéraire)	75.00 \$
990089	MRC de Charlevoix-Est (1/2 quote-part 1999)	6 761.00 \$
990090	Réjean Ouellet (voyage Clermont)	45.00 \$
990091	Richard Gaudreault (voyages Clermont, St-Siméon)	66.00 \$
990092	Sophie Antaya (voyage Clermont)	70.15 \$
990093	SAAQ (immatriculations pompiers)	860.00 \$
990094	U.M.R.C.Q. (dicom 12-98)	8.00 \$
990095	Yves Poitras (ordures + neige 02-99)	3 256.01 \$

**Total : 20 076.58 \$**

### 5. Correspondance

Ville de Rosemère : demande d'appui

TVC-VM : demande d'aide financière

Municipalité St-Luc-de-Matane : demande d'aide financière

Parc marin du Saguenay-St-Laurent : accusé réception pour les dates de parutions

Parc marin du Saguenay-St-Laurent : accusé réception pour l'emplacement du Centre  
initiatique

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Rosemère;

ATTENDU les nombreux transferts de charge financière subis par les municipalités et  
par leurs contribuables au cours des huit dernières années;

ATTENDU, l'intention clairement affichée du gouvernement fédéral une fois son  
équilibre budgétaire atteint, de hausser ses transferts aux provinces, annulant du même  
coup une part importante des coupures des dernières années;

ATTENDU l'état favorable de la croissance économique qui permet au gouvernement  
du Québec de dépasser ses prévisions de recettes autonomes;

ATTENDU que le gouvernement a déjà commencé à hausser ses dépenses de  
programmes dans divers secteurs d'activité et que le Premier ministre s'est publiquement  
engagé à baisser à très court terme le fardeau fiscal des contribuables québécois;

ATTENDU que le meilleur moyen de baisser le fardeau fiscal des contribuables  
québécois consiste à alléger le fardeau foncier qui s'est accru au cours des dernières  
années du fait des transferts gouvernementaux;

ATTENDU que la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales remettra  
son rapport le 31 mars prochain, ce qui devrait permettre de négocier un pacte fiscal à  
temps pour l'application à l'année 2000.



Résolution # 038-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la Ville de Rosemère dans sa demande de ne pas utiliser au-delà du 31 décembre 1999, la contribution forcée des municipalités;

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Rosemère ainsi qu'à l'U.M.R.C.Q.

Résolution # 039-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de donner une aide financière de 30.00 \$ à TVC-VM lors de son téléthon.

Résolution # 040-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'envoyer une lettre au Parc marin du Saguenay-St-Laurent pour les informer que nous pourrions avoir des terrains à leur proposer lorsque leur devis et leur concept préliminaire seront approuvés.

6. Collecte sélective

Prévoir une rencontre avec la RIDEESCE pour discuter de la collecte sélective, possiblement le 24 mars 1999 vers 13 h 30.

7. Renouvellement contrat secrétaire-trésorière

Résolution # 041-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'autoriser le maire à signer le renouvellement de contrat de la secrétaire-trésorière en changeant les mots suivants : changer le « plus » pour « ou » à l'article 13 du contrat.

8. Rencontre - route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

Résolution # 042-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité envoie une lettre au Conseil des Maires pour leur donner notre opinion au sujet de la route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay.

9. Colloque 1999

Le Conseil demande à la secrétaire-trésorière pour avoir plus de précision sur les sujets prévus au Colloque et de voir s'il serait intéressant d'y aller.

10. Développement

Discussion sur les projets qui pourraient être faits cet été. Si la Municipalité veut présenter un projet sur le programme volet II du Ministère des Ressources naturelles, cela doit être fait avant le 15 avril 1999.

11. Ordures

ATTENDU que la Municipalité a reçu des plaintes au sujet de sa tarification pour les ordures de la part des chalets situés au Lac Buteux;



ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine doit payer la Municipalité de St-Siméon paroisse pour le service d'enlèvement des ordures;

ATTENDU qu'un règlement ne peut être rétroactif;

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ne change pas sa tarification pour l'enlèvement des ordures pour les chalets du Lac Buteux pour l'année 1999.

#### 12. Rencontre MRC

Une rencontre est prévue le vendredi 19 mars 1999 à 10 h 00 avec Messieurs André Tremblay, Pierre Girard et Gaston Lavoie pour discuter du service d'inspection offert par la MRC.

Résolution # 044-99

#### 13. Nomination inspecteur

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Luc Caron comme inspecteur municipal.

Résolution # 045-99

#### 14. Nomination inspecteur agraire

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Luc Caron comme inspecteur agraire.

Résolution # 046-99

#### 15. Nomination gardien d'enclos

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Luc Caron comme gardien d'enclos.

Résolution # 047-99

#### 16. Facture Ministère des Transports

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter la facture d'un montant de 3 808.00 \$ de Les Consultants Filion, Hansen & Ass. inc. à être payée par le Ministère des Transports du Québec

#### 17. Avis de motion – Règlement de dérogations mineures

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Ouellet sur un règlement de dérogations mineures.

#### 18. Placement carrière-été

Discussion sur les projets étudiants pour l'été 1999. La Municipalité demandera un projet de 3 emplois: deux pour le kiosque touristique et un pour les archives et le cardex des pompiers.

#### 19. Varia

Résolution # 048-99

##### a) Saint-Jean-Baptiste

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une demande d'aide financière afin d'organiser des activités pour la Saint-Jean-Baptiste.



b) Eau

Discussion sur le problème d'eau, celle-ci contient du fer qui tache les vêtements. La Municipalité fait faire des prix afin d'ajouter du polyphosphate pour améliorer la qualité de l'eau.

Résolution # 049-99

c) Projet de développement culturel

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à être représentée à la rencontre sur le projet de développement culturel avec Monsieur Édouard Hamel et Mesdames Marthe Lacombe, Suzanne Dallaire et Diane Perron.

d) Stationnement

Discussion sur ce que la Municipalité fera avec ses stationnement l'été prochain. Une rencontre avec la compagnie Gestiparc est demandée.

e) Secrétaire-trésorière adjointe

Il faudrait voir à trouver une personne qui serait intéressée à être secrétaire-trésorière adjointe afin de remplacer la secrétaire-trésorière lors de ses absences et pour aider en cas de besoin. Il faut vérifier si des programmes d'aide financière pourraient s'appliquer à ce genre de situation.

f) Stop

Il faudrait ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Leclerc en montant sur la côte de l'Église.

Résolution # 050-99

g) Déneigement

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de demander à notre contracteur pour l'enlèvement de la neige de ne pas oublier de faire la rue chez Diane Perron lorsqu'il enlève la neige dans la rue Leclerc.

20. Période de questions

21. Clôture de la réunion

Résolution # 051-99

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 30.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

6<sup>e</sup> jour du mois de avril 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 052-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 1999

Résolution # 053-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mars 1999 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 054-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990096	Revenu Québec (retenues 02-99)	322.09 \$
990097	Luc Caron(Paie sem. 22-02)	53.21 \$
990098	Sophie Antaya (Paie sem. 22-02)	278.57 \$
990099	Hydro-Québec (chlors)	144.11 \$
990100	Hydro-Québec (écl.publ. 02-99)	270.28 \$
990101	Hydro-Québec (salle municipale)	482.48 \$
990102	Luc Caron (Paie sem. 01-03)	46.11 \$
990103	Sophie Antaya (Paie sem. 01-03)	278.57 \$
990104	Luc Caron (Paie sem. 08-03)	60.30 \$
990105	Sophie Antaya (Paie sem. 08-03)	278.57 \$
990106	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	235.63 \$
990107	Luc Caron(Paie sem. 15-03)	67.33 \$
990108	Sophie Antaya (Paie sem. 15-03)	278.57 \$
990109	TVC-VM 3 (don téléthon)	30.00 \$
990110	Luc Caron(Paie sem. 22-03)	46.11 \$
990111	Sophie Antaya (Paie sem. 22-03)	278.57 \$
990112	Revenu Québec (retenues 03-99)	304.80 \$
990113	Revenu Canada (retenues 01, 02, 03-99)	728.35 \$
990114	C.R.S.B.P. (fournitures Biblio)	23.59 \$
990115	Bureau en gros (fournitures)	109.94 \$
990116	A.D.M.Q. La Capitale (Colloque 1999)	75.00 \$



990117	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 04-99)	200.00 \$
990118	Entreprises Alarmes et incendies W.T.	2 024.44 \$
990119	Benoît Côté (vérification 1998)	2 312.00 \$
990120	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine	7.34 \$
990121	Entreprise de Déneigement G.D. (loader)	100.00 \$
990122	Les Pétroles Irving (huile chauffage)	173.76 \$
990123	Épicerie Laprise (divers)	39.45 \$
990124	Mario Asselin (ménages)	145.00 \$
990125	Pascal Gaudreault (frais voyage cours, SQ, 9-1-1)	348.56 \$
990126	Sophie Antaya (voyage La Malbaie)	55.50 \$
990127	Yves Poitras (ordures + neige 03-99)	3 256.01 \$

**Total : 13 054.24 \$**

#### 5. Correspondance

Centre d'études collégiales en Charlevoix : invitation - Charlevoix au 3<sup>e</sup> millénaire  
MRC Charlevoix-Est : modification de résolution  
Ressource Génésis : demande d'aide financière (refusée)  
MTQ : signalisation dans les emprises des routes du Ministère  
Séminaire de Chicoutimi : plainte à l'égard d'un citoyen  
Société littéraire de Charlevoix : demande d'aide financière (refusé)  
MTQ : signalisation de passage de piétons sur la route 138  
Industrie Canada : accusé réception pour le PAC  
Ministère des Affaires municipales : pacte fiscal pour l'an 2000

ATTENDU QUE, pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour du Québec du district judiciaire de Charlevoix, il est nécessaire d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer, au nom de la municipalité de Baie-St-Catherine, des constats d'infraction;

Par conséquent,

Résolution # 055-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault,

Et résolu unanimement, conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) :

d'autoriser généralement tous les membres de la Sûreté du Québec à délivrer, au nom de la municipalité de Baie-St-Catherine, un constat d'infraction pour toute infraction :

- I) aux dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou de l'un de ses règlements;
- II) aux dispositions du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27) ou de l'un de ses règlements;
- III) aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., c. C-60) ou de l'un de ses règlements.

ATTENDU la réception d'une plainte de la part du Séminaire de Chicoutimi;

ATTENDU que ce genre de plainte est du ressort de la Sûreté du Québec;



Résolution # 056-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine envoie une copie de la présente lettre à la Sûreté du Québec.

Résolution # 057-99

#### 6. Présentation des états financiers et du rapport du vérificateur 1998

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les états financiers 1998 de la Municipalité soient adoptés tels que présentés.

#### 7. Adoption Règlement # 85-99 concernant les animaux

##### RÈGLEMENT # 85-99 CONCERNANT LES ANIMAUX

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire de plus décréter que les animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné le 16 février 1999 ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 058-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu que le règlement suivant soit adopté :

« Définitions »

Article 1 La préambule fait partie intégrante du présent règlement

« gardien »

Article 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivant signifient :

« animal »

Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

« contrôleur »

Chiens et chats (de tout sexe)

« chien guide »

Outre les policiers du Service de police, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

« parc »

Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel

Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toute autre fin similaire.

« personne »

Un individu de l'un ou l'autre sexe, une compagnie, un club, un syndicat, une société, une firme ou une corporation.

« chenil »

Un établissement où se pratique l'élevage, la vente, le gardiennage des chiens ainsi que l'entretien hygiénique ou esthétique des animaux.

« terrain de jeux »

Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique de sports et pour le loisir.

« ententes »

Article 3 La municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme pour l'autoriser à appliquer en tout ou en partie un règlement de la municipalité concernant ces animaux.

Toute personne ou organisme qui se voit confier l'autorisation d'appliquer en tout ou en partie le présent règlement est appelé, aux fins présentes, le contrôleur



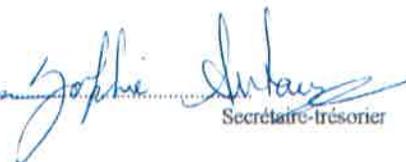
« Nuisances »	Article 4	Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.
	Article 5	Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien : a) qui a déjà mordu un animal ou un être humain ; b) de race de bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé « pit-bull »).
« Garde »	Article 6	Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain
« Endroit public »	Article 7	Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.
« Morsure »	Article 8	Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.
« Droit d'inspection/ contrôleur »	Article 9	Le Conseil autorise ses officiers (contrôleurs) chargés de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 07 h 00 et 19 h 00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.
« Autorisation »	Article 10	Le Conseil autorise de façon générale le contrôleur à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.
« Abrogation/ remplacement »	Article 11	Tout règlement ou toute disposition d'un règlement aux mêmes fins sont, par la présente, abrogés à toute fin que de droit et remplacés par le présent règlement.

#### DISPOSITION PÉNALE

« Amendes »	Articles 12	Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient aux articles 4, 5, 6 et 7 commet une infraction et est passible, et outre des frais, d'une amende de 100.00 \$.
« Entrée en vigueur »	Article 13	Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance  
régulière, tenue le 6 avr. 1999  
et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

#### 8. Adoption Règlement # 86-99 relatif à l'utilisation de l'eau

##### RÈGLEMENT # 86-99 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU EN CAS DE PÉNURIE D'EAU

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine pourvoit à l'établissement et à l'entretien d'aqueducs publics ;

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il y a lieu de régir l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public de façon à ce que l'eau ne soit pas dépensée inutilement ;



Résolution # 059-99

ATTENDU QUE l'intervention du Conseil par règlement est nécessaire vu les quantités restreintes d'eau disponibles, et plus particulièrement pendant la saison estivale ;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné le 16 février 1999.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

- |                          |           |  |
|--------------------------|-----------|--|
|                          | Article 1 | Le préambule fait partie intégrante du présent règlement   |
| « Avis public »          | Article 2 | Lorsqu'une pétition d'eau a lieu ou est appréhendée, le Conseil municipal peut, par résolution, émettre un avis public interdisant pour une période déterminée, l'utilisation de l'eau potable ; ou fixant des modalités d'utilisation de cette eau, à des fins d'arrosage, de lavage d'automobile ou de remplissage de piscine.<br><br>Cet avis, à moins d'une mention spécifique, ne vise pas l'utilisation de l'eau par des agriculteurs pour les fins de leurs cultures.                         |
| « Utilisation prohibée » | Article 3 | Il est défendu d'utiliser l'eau potable à des fins d'arrosage, de lavage d'automobiles ou de remplissage de piscines lors de la période d'interdiction. Si des modalités d'utilisation de l'eau ont été prévues, l'utilisateur doit se conformer à ces modalités.  |
| « Application »          | Article 4 | Le Conseil peut charger un inspecteur municipal pour appliquer tout ou partie du présent règlement.  |
| « Droit d'inspection »   | Article 5 | Le Conseil autorise ses officiers (inspecteurs municipaux) à visiter et à examiner, entre 07 h 00 et 19 h 00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maison, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement. |
| « Autorisation »         | Article 6 | Le Conseil peut autoriser de façon générale l'inspecteur municipal, ou toute autre personne mandatée à cet effet, à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.   |
| DISPOSITION PÉNALE       |           |  |
| « Amendes »              | Article 7 | Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100.00 \$.   |
| « Entrée en vigueur »    | Article 8 | Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.   |

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance  
*régulière*....., tenue le *6 avril 99*....., et  
signé par le maire et secrétaire-trésorier.

*Albert Boivin* Maire  
*Sophie Dufour* Secrétaire-trésorier

9. Adoption Règlement # 87-99 sur la sécurité, la paix et le bon ordre

**RÈGLEMENT # 87-99 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE  
DANS LES ENDROITS PUBLICS**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine.



ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics de son territoire.

ATTENDU QU' avis de motion a été donné le 16 février 1999.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 060-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

L'annexe jointe au présent règlement en fait partie intégrante.

« Terminologie »

Article 2 Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

« endroit public »

Les parcs, les rues, les véhicules de transport public, les aires à caractère public.

« parc »

Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, où le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

« rue »

Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité et dont l'entretien est à sa charge.

« aires à caractère public »

Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public (église, caisse populaire, etc) ou d'un édifice à logement.

« Boissons alcooliques » n'est

Article 3 Dans un endroit public, nul ne peut, entre 21 h 00 et 8 h 00, consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux.

« Graffiti »

Article 4 Nul ne peut dessiner, peindre ou autrement marquer des biens de propriété publique.

« Arme blanche »

Article 5 Nul ne peut se trouver dans un endroit public en ayant sur soi sans excuse raisonnable, un couteau, une machette, un bâton ou une arme blanche.

L'autodéfense ne constitue pas une excuse raisonnable.

« Feu »

Article 6 Nul ne peut allumer ou maintenir allumé un feu dans un endroit public sans permis, sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer ou un récipient spécialement conçu à cet effet.

Le conseil municipal ou toute personne expressément autorisée par celui-ci, peut émettre un permis autorisant un feu pour un événement spécifique aux conditions suivantes :

- a) le demandeur est une personne majeure;
- b) le demandeur a préalablement fourni au Conseil municipal tous les détails entourant la tenue d'un tel événement;
- c) aucun feu ne peut être allumé ou maintenu allumé à moins de 25 mètres de tout bâtiment;
- d) le demandeur a obtenu au préalable un permis délivré par un garde-feu municipal pour cette occasion.

« Indécence »

Article 7 Nul ne peut uriner dans un endroit public, sauf aux endroits prévus à cette fin.



	Article 8	Nul ne peut faire ou participer à un jeu ou à une activité sur la chaussée.  Le Conseil municipal peut émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions suivantes :  a) le demandeur aura préalablement présenté au service de police desservant la municipalité un plan détaillé de l'activité;  b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.
« Bataille »	Article 9	Nul ne peut se battre ou se tirailler dans un endroit public.
« Projectiles »	Article 10	Nul ne peut lancer des pierres, des bouteilles ou tout autre projectile.
« Activités »	Article 11	Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche ou une course regroupant plus de quinze (15) participants dans un endroit public sans avoir préalablement obtenu un permis de la municipalité.  Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant la tenue d'une activité aux conditions suivantes :  a) le demandeur aura préalablement présenté au service de police desservant la municipalité un plan détaillé de l'activité;  b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.  Sont exemptés d'obtenir un tel permis les cortèges funèbres, les mariages et les événements à caractère provincial déjà assujéti à une autre loi.
« Flâner »	Article 12	Nul ne peut se coucher, se loger, mendier ou flâner dans un endroit public.
« Alcool/Drogue »	Article 13	Nul ne peut se retrouver dans un endroit public sous l'effet de l'alcool ou de la drogue.
« École »	Article 14	Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 07h00 et 17h00.
« Parc »	Article 15	Nul ne peut se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école aux heures où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.  Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique aux conditions suivantes :  a) le demandeur aura préalablement présenté au service de police desservant la municipalité un plan détaillé de l'activité;  b) le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par le service de police.
« Périmètre de sécurité »	Article 16	Nul ne peut franchir ou se trouver à l'intérieur d'un périmètre de sécurité établi par l'autorité compétente à l'aide d'une signalisation (ruban indicateur, barrières, etc.) à moins d'y être expressément autorisé.
« Abrogation/remplacement »	Article 17	Tout règlement ou toute disposition d'un règlement aux mêmes fins sont, par la présente abrogés à toute fin que de droit et remplacés par le présent règlement.

**DISPOSITION PÉNALE**



« Amendes »

Article 18 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions ce de règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100.00 \$.

« Entrée en vigueur »

Article 19 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance  
régulière, tenue le 6 Mars 1999  
et signé par le maire et le secrétaire trésorier.

*Albert Bourbon*  
Maire

*Joseph Dubois*  
Secrétaire-trésorier

**10. Adoption Règlement # 88-99 sur les nuisances**

**RÈGLEMENT # 88-99 CONCERNANT LES NUISANCES RELATIVES À LA PAIX, L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES CITOYENS**

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité :

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laisse subsister de telles nuisances.

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné le 16 février 1999 ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 061-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

**NUISANCES**

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

« Bruit/Général »

Article 2 Constitue une nuisance et est prohibée le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage.

« Travaux »

Article 3 Constitue une nuisance et est prohibée le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre 22h00 et 07h00, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, d'utiliser une tondeuse ou une scie à chaîne, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.

« Spectacle/  
Musique »

Article 4 Constitue une nuisance et est prohibée le fait d'émettre ou de permettre la production de spectacle ou la diffusion de musique dont les sons peuvent être entendus au-delà d'un rayon de 50 mètres à partir du lieu d'où provient le bruit.

Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis pour un événement spécifique et à certaines conditions.



	Article 5	Constitue une nuisance et est prohibée le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétard ou de feu d'artifice.  Le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifices aux conditions suivantes :  a) le demandeur est une personne majeure;  b) le demandeur a préalablement fourni au Conseil municipal tous les détails entourant la tenue de l'événement;  c) aucun feu ne peut être allumé ou maintenu allumé à moins de 25 mètres de tout bâtiment;  d) le demandeur a obtenu au préalable un permis délivré par un garde-feu municipal pour cette occasion
« Arme à feu »	Article 6	Constitue une nuisance et est prohibée le fait de faire usage d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète à moins de 150 mètres de toute maison, bâtiment ou édifice.
« Lumière »	Article 7	Constitue une nuisance et est prohibée le fait de projeter une lumière directe en dehors du terrain d'où elle provient si celle-ci est susceptible de causer un danger pour le public ou un inconvénient aux citoyens.
« Feu »	Article 8	Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un endroit privé sans permis sauf s'il s'agit d'un feu de bois allumé dans un foyer ou un récipient spécialement conçu à cet effet.
« Droit d'inspection »/ inspecteur municipal »	Article 9	Le Conseil municipal autorise les officiers de la municipalité (inspecteurs municipaux), leurs assistants et tout agent de la paix à visiter et à examiner, entre 07 h 00 et 19h00, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maisons, bâtiments et édifices doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.
« Abrogation/ remplacement »	Article 10	Tout règlement ou toute disposition d'un règlement aux mêmes fins sont, par la présente abrogés à toute fin que de droit et remplacés par le présent règlement.
<b>DISPOSITION PÉNALE</b>		
« Amendes »	Article 11	Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100.00 \$.
« Inspecteur municipal »	Article 12	Un inspecteur municipal peut être chargé de l'application de tout ou partie du présent règlement.
« Autorisation »	Article 13	Le Conseil autorise généralement l'inspecteur municipal, tout agent de la paix ou toute autre personne mandatée à cet effet à délivrer des contrats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.
« Entrée en vigueur »	Article 14	Le présent entre en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance  
régulière..... tenu le 02 AVRIL 99... et  
signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

.....  
Maire

.....  
Secrétaire-trésorier

## 11. Adoption Règlement # 89-99 sur le stationnement



### RÈGLEMENT # 89-99 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QUE l'article 565 du *Code municipal du Québec* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement ;

ATTENDU QU'avis de notation a été régulièrement donné le 16 février 1999;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 062-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante.

« Terminologie »

Article 2 Camion : un véhicule routier d'une masse nette de plus de 3000 kg fabriqué uniquement pour le transport de biens, d'un équipement qui y est fixé en permanence ou des deux.

Remorque : un véhicule routier conçu pour être tiré par un autre véhicule et qui se maintient ou non par lui-même en position horizontale.

« Responsable »

Article 3 Le propriétaire dont le nom est inscrit dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec peut être déclaré coupable d'une infraction relative au stationnement en vertu de ce règlement.

« Endroit interdit »

Article 4 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A.

« camion-remorque »

Article 4.1 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un camion remorque sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe B du présent règlement.

« véhicule »

Article 4.2 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe A du présent règlement.

« Période permise »

Article 5 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule au-delà de la période autorisée par une signalisation. Ces endroits sont spécifiés à l'annexe C du présent règlement.

« Hiver »

Article 6 Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 07h00 du 15 novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

#### POUVOIR CONSENTIS AUX AGENTS DE LA PAIX

« Déplacement »

Article 7 Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants :

- le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique ;
- le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité du public.

#### DISPOSITION PÉNALE

« Amendes »

Article 8 Quiconque contrevient aux articles 4,5 et 6 de ce règlement commet une infraction et est passible en plus des frais d'une amende de 50.00 \$.



Article 9 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance  
régulière..... tenu le 6 Avril 99..... et  
signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

*Robert Bouchard*  
Maire

*Yvonne Dubois*  
Secrétaire-trésorier

## 12. Adoption Règlement # 90-99 sur le colportage

### RÈGLEMENT # 90-99 SUR LE COLPORTAGE

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné au préalable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté :

Résolution # 063-99

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

« Définition »

Article 2 Aux fins de ce règlement, le mot suivant signifie :

« colporter » : Sans en avoir été requis, solliciter ou avoir l'intention de solliciter une personne à son domicile, à sa place d'affaires, dans son véhicule ou dans un endroit public afin de vendre une marchandise ou d'offrir un service ou de solliciter un don.

« Permis »

Article 3 Il est interdit de colporter sans permis.

La Municipalité ne peut délivrer un permis qui contreviendrait à d'autres lois ou règlements (Code de la Sécurité routière, Code municipal, etc.).

« Coût »

Article 4 Pour obtenir un permis de colporteur, une personne doit déboursier le montant de 100.00 \$ pour sa délivrance à l'exception des organismes spécifiquement indiqués à l'annexe A pour qui l'obtention du permis est gratuite.

« Période »

Article 5 Le permis est valide pour une période fixe de dix (10) jours.

« Transfert »

Article 6 Le permis n'est pas transférable.

« Examen »

Article 7 Le permis doit être porté visiblement par le colporteur et remis sur demande pour examen, à un agent de la paix ou à toute personne désignée par le Conseil municipal qui en fait la demande.

« Heures »

Article 8 Il est interdit de colporter entre 20h00 et 10h00.

« Inspecteur municipal »

Article 9 Le Conseil peut charger un inspecteur municipal pour l'application de tout ou partie du présent règlement.

« Autorisation »

Article 10 Le Conseil peut autoriser de façon générale l'inspecteur municipal à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

### DISPOSITION PÉNALE

« Amendes »

Article 11 Quiconque contrevient aux articles 3, 7 et 8 est passible, en plus des frais, d'une amende de 200.00 \$.



Passé et adopté par le conseil municipal lors d'une séance  
régulière tenue le 6 mai 1999  
et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

*Alfred Beauchemin*  
Maire

*Sophie Dubois*  
Secrétaire-trésorier

13. Cours de comptabilité municipale

Résolution # 064-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à suivre le cours de comptabilité municipale offert par l'A.D.M.Q. au mois de mai 1999 pour un montant de 220.00 \$ + taxes.

14. Quai des traversiers

ATTENDU QUE plusieurs personnes habitant la Municipalité de Baie-Ste-Catherine travaillent à Tadoussac et vice-versa;

ATTENDU QU'il y a beaucoup d'achalandage au quai des traversiers pendant la période estivale;

Résolution # 065-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que La Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la Société des Traversiers du Québec si elle peut donner des laissez-passer aux personnes qui travaillent de part et d'autres du Saguenay, si elle ne le peut pas, à qui doit-on s'adresser pour avoir ses laissez-passer.

ATTENDU QU'il y a beaucoup d'achalandage au quai des traversiers pendant la période estivale;

ATTENDU QUE plusieurs personnes habitant la Municipalité de Baie-Ste-Catherine travaillent à bord des traversiers et qu'il n'y a aucun moyen pour eux de se rendre à leur emploi;

Résolution # 066-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras,  
appuyé par Monsieur Richard Gaudreault,

et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour avoir une voie de circulation locale entre le quai des croisières et le quai des traversiers,

Qu'une copie conforme soit envoyée à Monsieur Ligoré Hincé de la Société des Traversiers du Québec.



Résolution # 067-99

15. Varia

a) Bell

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une demande à Bell Canada pour avoir la ville de Clermont dans ses appels locaux étant donné que la Sécurité du Québec est maintenant dans cette ville.

Résolution # 068-99

b) Commission scolaire de Charlevoix

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande une rencontre à la Commission scolaire de Charlevoix pour discuter d'un projet de place du village sur le terrain face à l'école de Baie-Ste-Catherine dans les semaines du 12 avril ou du 19 avril 1999.

Résolution # 069-99

c) Contracteur route 138

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'envoyer une lettre à Postes Canada afin de remplacer la boîte aux lettres qui a été arrachée par le contracteur de déneigement du Ministère des Transports sur la route 138.

d) Route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

ATTENDU qu'un projet d'étude complémentaire sur la route Baie-Ste-Catherine-Petit Saguenay a été proposé par la MRC;

ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est prête à donner un montant d'argent pour la réalisation de cette étude;

Résolution # 070-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, de demander à la MRC de Charlevoix-Est de contribuer financièrement à la réalisation de cette étude.

16. Période de questions

Résolution # 071-99

17. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 50.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière

1503 - Annulée.



Province de Québec

990153	Municipalité de Baie-Sainte-Catherine C.D. (loader)	125.00 \$
990154	Les Pétroles Irving (huile chauffage)	100.04 \$
990155	Sophie Antaya (voyage Québec, La Malbaie, Clermont)	275.40 \$
990157	3 <sup>e</sup> jour de l'assemblée générale du Conseil Municipal au gymnase de l'école Ste-Jeanne d'Arc	74.77 \$
990158	Laboratoire de l'environnement I.C.Q. (test eau)	115.03 \$
990159	Laboratoire de génie sanitaire (test eau)	57.51 \$
990160	Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault, Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire	600.00 \$
990163	Albert Boulianne, paroisse (ordures)	700.00 \$

Tous formant quorum.  
**Total : 16 003.71 \$**

1. Prière

5. Correspondance

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 072-99 R.C.M. : demande de cotisation  
 SADE : invitation au Conseil de P.C.M.  
 MTQ : accusé réception pour demande de voie locale ouverte  
 Transporteurs en vrac de Charlevoix : demande d'engager des camionneurs Artisans

Annette Boulianne : demande de réviser le règlement sur les motoncycles-projet à l'étude, point à la prochaine réunion.

Résolution # 073-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 avril 1999 soient acceptées telles que modifiées.

Résolution # 075-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de payer sur montant payé 5.00 \$ à R.C.M. inc. pour leur travail de sensibilisation à la collecte sélective.

Résolution # 074-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
Présentation des états financiers		
990128	Luc Caron (Paie sem. 29-03)	53.21 \$
990129	Sophie Antaya (Paie sem. 29-03)	278.57 \$
990130	Hydro-Québec (écl. publ. 03-99)	299.25 \$
7. Premiers répondants		
990131	Luc Caron (Paie sem. 05-04)	60.30 \$
990132	Sophie Antaya (Paie sem. 05-04)	278.57 \$
Discussion sur la possibilité d'avoir des premiers répondants à Baie-Sainte-Catherine.		
990133	A.D.M.O. (cours de comptabilité)	253.06 \$
Démarches à suivre		
990134	Luc Caron (Paie sem. 12-04)	46.11 \$
990135	Antonie Boulianne (Paie sem. 12-04)	14.19 \$
demander une rencontre à la Régie régionale de la santé pour avoir plus de détails		
990136	Sophie Antaya (Paie sem. 12-04)	278.57 \$
990137	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	246.21 \$
990138	Luc Caron (Paie sem. 19-04)	39.02 \$
990139	Sophie Antaya (Paie sem. 19-04)	278.57 \$

8. J'organise mes vaches

Résolution # 076-99

990140	Annette Boulianne (rem. Maire)	1 852.50 \$
990141	Carmen Dufour (rem. Conseillère)	617.50 \$
Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement d'approcher le projet d'atténuation pour les jeunes de 6 à 11 ans présentés par Madame Odile Imbeault (financière conseillère) projet à condition que la majorité des parents soient qu'il y a un Ouellet (conseiller) projet.		
990142	Madame Carmen Dufour (conseillère)	617.50 \$
990143	Madame Odile Imbeault (conseillère)	617.50 \$
990144	Madame Odile Imbeault (conseillère)	617.50 \$
990146	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	617.50 \$
990147	Magasin Brouillard (batteries)	16.77 \$
990148	Bureau en gros (fournitures)	288.63 \$
990149	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 05-99)	200.00 \$
990150	Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine	8.99 \$

Formulaires Municipales Env., Form. (Québec) - no 145-MST



Amule



3<sup>e</sup> jour du mois de mai 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 072-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 avril 1999

Résolution # 073-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 avril 1999 soient acceptées telles que modifiées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 074-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990128	Luc Caron (Paie sem. 29-03)	53.21 \$
990129	Sophie Antaya (Paie sem. 29-03)	278.57 \$
990130	Hydro-Québec (écl. publ. 03-99)	299.25 \$
990131	Luc Caron (Paie sem. 05-04)	60.30 \$
990132	Sophie Antaya (Paie sem. 05-04)	278.57 \$
990133	A.D.M.Q. (cours de comptabilité)	253.06 \$
990134	Luc Caron (Paie sem. 12-04)	46.11 \$
990135	Antoine Boulianne (Paie sem. 12-04)	14.19 \$
990136	Sophie Antaya (Paie sem. 12-04)	278.57 \$
990137	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	246.21 \$
990138	Luc Caron (Paie sem. 19-04)	39.02 \$
990139	Sophie Antaya (Paie sem. 19-04)	278.57 \$
990140	Albert Boulianne (rem. Maire)	1 852.50 \$
990141	Carmen Dufour (rem. Conseillère)	617.50 \$
990142	Gérard Foster (rem. Conseiller)	617.50 \$
990143	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	617.50 \$
990144	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	617.50 \$
990145	Réjean Ouellet (rem. Conseiller)	617.50 \$
990146	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	617.50 \$
990147	Magasin Brouillard (batteries)	16.77 \$
990148	Bureau en gros (fournitures)	288.63 \$
990149	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 05-99)	200.00 \$
990150	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine	8.99 \$



990151	Entreprise de Déneigement G.D. (loadcr)	125.00 \$
990152-990153	Annulés	
990154	Les Pétroles Irving (huile chauffage)	100.04 \$
990155	Sophie Antaya (voyage Québec, La Malbaie, Clermont)	275.40 \$
990156	Yves Poitras (ordures + neige 04-99 + 10%)	4 703.15 \$
990157	Équipement GMM (photocopieur)	74.77 \$
990158	Laboratoire de l'environnement LCQ (test eau)	115.03 \$
990159	Laboratoire de génie sanitaire (test eau)	57.51 \$
990160	Martin & Lévesque (fournitures)	80.52 \$
990161	MRC Charlevoix-Est (urbanisme)	1 500.00 \$
990162	Les Publications Le Peuple (Plein jour)	74.77 \$
990163	St-Siméon paroisse (ordures)	700.00 \$

**Total : 16 003.71 \$**

#### 5. Correspondance

R.C.M. : demande de cotisation

SAIC : invitation au Congrès de l'UMQ

MTQ : accusé réception pour demande de voie locale

Transporteurs en vrac de Charlevoix : demande d'engager des camionneurs  
Artisans

Annette Boulianne : demande de réviser le règlement sur les motoneiges-projet à l'étude,  
point à la prochaine réunion.

#### Résolution # 075-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de payer un montant de 15.00 \$ à R.C.M. inc. pour leur travail de sensibilisation à la collecte sélective.

#### 6. Présentation des états financiers au 31 mars 1999

Présentation des états financiers.

#### 7. Premiers répondants

Discussion sur la possibilité d'avoir des premiers répondants à Baie-Ste-Catherine.

Démarches à suivre : - voir s'il y a des gens intéressés dans le village à devenir premiers répondants  
- demander une rencontre à la Régie régionale de la santé pour avoir plus de détails.

#### 8. J'organise mes vacances

#### Résolution # 076-99

Il est proposé par Madame Carmon Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'appuyer le projet d'activités pour les jeunes de 6 à 11 ans présenté par Madame Nancy Beaudin et d'aider financièrement ce projet à condition que la majorité des parents acceptent que leurs enfants participent au projet.



9. Employé (e) de voirie

Monsieur Luc Caron donne sa démission comme employé municipal.

Résolution # 077-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter la démission de Monsieur Luc Caron.

Résolution # 078-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de faire paraître un offre d'emploi pour combler le poste laissé vacant par Monsieur Luc Caron.

10. Allocation directeur incendie

Résolution # 079-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, de donner un montant forfaitaire de 500.00 \$ à Monsieur Pascal Gaudreault pour les divers travaux qu'il doit effectuer dans sa fonction de directeur du service des incendies de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 080-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Pascal Gaudreault comme Coordonnateur des mesures d'urgence substitut.

11. Facture Chantal Prud'homme

Résolution # 081-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de payer 20 % de la deuxième facture de Madame Chantal Prud'homme soit un montant de 814.38 \$.

12. Enrochement

Résolution # 082-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne, à demander un permis d'enrochement le long de la route 138 entre le quai des croisières et le village pour une période de deux ans.

13. Protocole d'entente kiosque touristique

Résolution # 083-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne, à signer le protocole d'entente pour la location du kiosque touristique pour une période de deux ans.

14. Projet de développement culturel

Les promoteurs du projet désirent retirer leur projet. Comme le projet n'appartient pas à la Municipalité, il faudrait envoyer une copie de la lettre de retrait de projet de Mesdames Suzanne Dallaire et Diane Perron-Boulianne à Madame Marthe Lacombe.



Résolution # 084-99

15. Varia

a) Ministère des Transports du Québec

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte la facture d'un montant de 9 578.46 \$ de la firme Les Consultants Filion, Hansen & Ass. à être payée par le Ministère des Transports du Québec.

b) Charlevoix au 3<sup>e</sup> millénaire

Dépôt du compte-rendu

c) Ministère des Transports du Québec

Résolution # 085-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de demander au Ministère des Transports du Québec une confirmation et une autorisation de leurs normes d'ancrage des affiches des entrées du village ainsi que l'endroit où celles-ci seraient installées.

d) Affichage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-Ste-Catherine désire donner un renouveau au village;

Résolution # 086-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à Monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, une aide financière de 10 000.00 \$ pour l'affichage du village, tel que convenu.

e) Projets Place du village et Loisirs

Résolution # 087-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine adhère au projet de Place du village conditionnellement au résultat de la rencontre avec la Commission scolaire de Charlevoix.

f) Site internet

Résolution # 088-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine paye les dépenses pour le Centre d'accès communautaire et se fasse rembourser par la SADC.

g) cau

Il faudrait drainer le réseau d'aqueduc de la Municipalité jeudi le 6 mai 1999.

h) Stationnement

Résolution # 089-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que le Conseil municipal demande une rencontre avec Monsieur Éric Picard de la compagnie Gesti-parc pour la gestion du stationnement municipal.

i) Route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

Monsieur le Maire, Albert Boulianne, représentera la Municipalité à la prochaine réunion du 5 mai à Saint-Siméon.



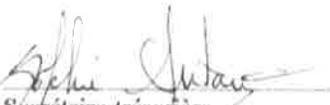
16. Période de questions

17. Clôture de la réunion

Résolution # 090-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 05.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

20<sup>e</sup> jour du mois de mai 1999. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au bureau du maire à 13h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 091-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Stationnement

Résolution # 092-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine demande l'autorisation au Ministère des Transports pour faire un stationnement public sur le lot 5-P du rang 4. Le stationnement sera géré par la firme Gesti-parc et la Municipalité.

3. Employé de voirie

Résolution # 093-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, de demander Monsieur Antoine Boulianne pour remplir les fonctions d'employé de voirie et inspecteur municipal par intérim.

4. Clôture de la réunion

Résolution # 094-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 14 h 10.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



7<sup>e</sup> jour du mois de juin 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 095-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 mai et de la séance spéciale du 20 mai 1999

Résolution # 096-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 mai et de la séance spéciale du 20 mai 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 097-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990164	Revenu Québec (retenues 04-99)	304.35 \$
990165	Luc Caron(Paie sem. 26-04)	67.33 \$
990166	Antoine Boulianne (Paie sem. 26-04)	21.28 \$
990167	Sophie Antaya (Paie sem. 26-04)	278.57 \$
990168	Pascal Gaudreault (achats internet)	477.91 \$
990169	Luc Caron(Paie sem. 03-05)	31.92 \$
990170	Antoine Boulianne (Paie sem. 03-05)	60.30 \$
990171	Pascal Gaudreault (Paie sem. 03-05)	42.57 \$
990172	Sophie Antaya (Paie sem. 03-05)	278.57 \$
990173	Luc Caron(Paie sem. 10-05)	81.02 \$
990174	Antoine Boulianne (Paie sem. 10-05)	21.28 \$
990175	Sophie Antaya (Paie sem. 10-05)	278.57 \$
990176	Pascal Gaudreault (allocation directeur)	500.00 \$
990177	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	244.54 \$
990178	Hydro-Québec (chlore, 6 mois)	2 411.34 \$
990179	Luc Caron(Paie sem. 17-05)	116.11 \$
990180	Antoine Boulianne (Paie sem. 17-05)	101.53 \$
990181	Sophie Antaya (Paie sem. 17-05)	278.57 \$
990182	Hydro-Québec (écl.publ. 04-99)	289.49 \$
990183	Hydro-Québec (salle municipale)	253.21 \$
990184	R.C.M. (don)	15.00 \$
990185	Chantal Prud'homme (esquisses)	814.38 \$
990186	J.A. Guérin (brosses)	19.28 \$



990187	Antoine Boulianne (Paic sem. 24-05)	160.60 \$
990188	Jean-Marc Hovington (Paic sem. 24-05)	128.29 \$
990189	Sophie Antaya (Paic sem. 24-05)	278.57 \$
990190	Revenu Québec (retenues 05-99)	572.31 \$
990191	Commission scol. Charlevoix (loyer 06-99)	200.00 \$
990192	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	31.64 \$
990193	Les Pétroles Irving (huile chauffage)	159.26 \$
990194	Épicerie L'prise (divers)	20.39 \$
990195	Mario Asselin (ménages)	130.00 \$
990196	Sophie Antaya (voyage cours de comptabilité)	108.30 \$
990197	Aréo-feu (bottes et gaffe)	656.79 \$
990198	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 3 mois)	1 035.22 \$
990199	Magasin Brouillard (fil tondeuse)	15.17 \$
990200	Complexe hôtelier Pelchat (remplissage bombone)	57.51 \$
990201	C.S.S.T. (Cotisation 1999)	697.96 \$
990202	Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	6 805.00 \$
990203	Formules d'affaire CCL (tablettes de vérification)	35.54 \$
990204	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	28.76 \$
990205	Marianna Asselin (ménage salle municipale)	35.00 \$
990206	Petite Caisse (envoi postaux + fournitures)	68.88 \$
990207	Guy Perron (dépotoir)	672.90 \$
990208	Pièces d'auto Deschênes (manche de hache)	19.32 \$
990209	Comité des pompiers (incendie)	640.00 \$
990210	U.M.R.C.Q. (dicom)	83.83 \$
990211	Yves Poitras (ordures 05-99 + batterie)	1 185.34 \$

**Total : 20 813.70 \$**

#### 5. Correspondance

Ferrières : remerciements pour salle municipale  
Parc marin du Saguenay-St-Laurent : accusé réception pour terrain  
ATR Charlevoix : adhésion 1999  
CLSC Charlevoix : demande aide financière (refusée car nous faisons nos propres démarches)  
S'TQ : réponse pour la demande de laissez-passer  
Luc Caron : Demande pour MTQ  
Loisirs : demande aide financière

ATTENDU le danger causé par la profondeur du fossé, le long de la route 138;

ATTENDU que l'entrée de la rue Leclerc occasionne de nombreux dépassements;

#### Résolution # 098-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de demander au Ministère des Transports du Québec de faire du remblai le long de la route 138 à partir du 365, route 138.

#### Résolution # 099-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, de donner une subvention de 1 000.00 \$ pour le projet d'amélioration du Centre des Loisirs de Baie-Ste-Catherine à même le fonds de développement de la Municipalité.

#### 6. Motoneiges

#### Résolution # 100-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'obliger les propriétaires riverains de la rue Leclerc dissidents au passage des motoneiges à délimiter leurs bornes et à démontrer à la Municipalité que les motoneiges passent sur leur terrain avant le 5 juillet 1999.



Résolution # 101-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'autoriser le maire à signer l'entente avec le Club de motoneiges pour l'année 1999-2000.

7. Premiers répondants

Comme nous n'avons pas reçu suffisamment de noms (deux seulement), le Conseil municipal décide de laisser le projet sur la glace.

8. Ministère des Transports

Résolution # 102-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine abroge la résolution # 086-98 et la remplace par ce qui suit :

que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine cède l'ancienne route 138 à chacun des propriétaires riverain (propriétaire qui longent la route), conserve des servitudes de passage permettant à chacun des propriétaires d'accéder à leur terrain respectif et conserve des servitudes de drainage et d'égout nécessaires au Ministère des Transports du Québec et à la Municipalité. Lors de la cession la Municipalité de Baie-Ste-Catherine se garde une servitude de passage ainsi qu'une servitude permettant d'installer des infrastructures et facilités municipales sur l'ancienne route 138 à l'exception des superficies de terrain que la municipalité ne prévoit pas utiliser pour des facilités publiques d'aqueduc et d'égouts.

Ces sessions sont faites dans le cadre de la réfection du pont de la Rivière-aux-Canards tel que vu et désigné sur le Plan 622-96-CO-056 du Ministère des Transports du Québec.

9. Stationnement

Résolution # 103-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité demande à Gesti-parc de faire pression au Ministère des Transports du Québec pour obtenir une entrée pour le stationnement sur la route 138 et de s'occuper de la gestion du stationnement de la rue Leclerc.

10. Varia

a) Pro-maire

Résolution # 104-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine nomme Monsieur Rosaire Poitras comme pro-maire pour une période de trois mois.

b) Affiches

Résolution # 105-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse des demandes de soumissions pour son affichage de rue et les affiches d'accueil.

c) Égout pluvial rue Leclerc

Résolution # 106-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine commence ses travaux d'égout pluvial dès l'obtention d'une subvention à cette fin.



Résolution # 107-99

d) MRC

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, de demander à la MRC de Charlevoix-Est une subvention de 5 000.00 \$ pour le développement de la Municipalité et que le maire, Monsieur Albert Boulianne, soit le porteur de cette résolution et la remette à chacun des maires.

e) Dépotoir

Le Conseil municipal demande à ce qu'il y ait des poteaux et une chaîne à l'entrée du dépotoir

f) Envoi postal

Le Conseil municipal demande à ce qu'il ait un envoi postal de fait afin de renseigner les contribuables sur le fonctionnement et le paiement des services municipaux.

g) Côte Hyacinthe

Le Conseil municipal demande d'aviser les gens de ne pas jeter des résidus ( matelas, vieux barils, etc.) à la côte Hyacinthe

16. Période de questions

17. Clôture de la réunion

Résolution # 108-99

Madame Carmen Dufour propose la levée de la séance à 20 h 35.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 109-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 juin 1999

Résolution # 110-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 juin 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 111-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990212	Hydro-Québec (écl. publ. 05-99)	299.14 \$
990213	Antoine Boulianne (Paie sem. 31-05)	160.60 \$
990214	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 31-05)	101.53 \$
990215	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 31-05)	49.66 \$
990216	Sophie Antaya (Paie sem. 31-05)	278.57 \$
990217	Yves Poitras (batterie camion incendie)	178.41 \$
990218	Centre des Loisirs de Baie-St-Catherine (subvention)	1 000.00 \$
990219	Antoine Boulianne (Paie sem. 07-06)	139.09 \$
990220	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 07-06)	54.73 \$
990221	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 07-06)	134.08 \$
990222	Sophie Antaya (Paie sem. 07-06)	278.57 \$
990223	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	245.87 \$
990224	Antoine Boulianne (Paie sem. 14-06)	60.30 \$
990225	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 14-06, 21-06)	231.81 \$
990226	Sophie Antaya (Paie sem. 14-06)	278.57 \$
990227	Antoine Boulianne (Paie sem. 21-06)	108.37 \$
990228	Julie Savard (Paie sem. 21-06)	190.93 \$
990229	Sophie Antaya (Paie sem. 21-06)	278.57 \$
990230	Revenu Canada (3 mois)	1 355.24 \$
990231	Revenu Québec (retenues 06-99)	413.44 \$
990232	Centre des Loisirs de Baie-St-Catherine (cafés)	23.96 \$
990233	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 07-99)	200.00 \$
990234	Sophie Antaya (voyages Malbaie + Clermont)	138.60 \$
990235	Richard Gaudreault (fleur kiosque)	40.30 \$



990236	Magasin Brouillard (fournitures)	31.71 \$
990237	Jacques Thibault (inspection camion incendie)	230.05 \$
990238	Formules d'affaire CCI. (manuel de comptabilité)	124.39 \$
990239	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	86.27 \$
990240	MRC de Charlevoix-Est (quote-part)	4 024.00 \$
990241	Pièces d'autos Deschênes (fournitures)	450.22 \$
990242	U.M.R.C.Q. (dicom)	23.98 \$
990243	Yves Poitras (ordures 06-99+ essence)	1 221.34 \$

**Total : 12 432.30 \$**

#### 5. Correspondance

MTQ : accusé réception pour résolution # 098-99

#### 6. Motoneiges

Résolution # 112-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'envoyer les lettres reçues au sujet de la piste de motoneiges au Club de motoneiges du Fjord et de demander au Club qu'il s'assure que la piste respecte le règlement municipal.

#### 7. Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accueille une très grande quantité de touristes durant la période estivale donc un trafic très élevé;

ATTENDU que plusieurs employés doivent aller travailler à bord du traversier mais ne peuvent se rendre à cause du trafic;

Résolution # 113-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir une voie d'évitement entre le quai des traversiers et le quai des croisières.

ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accueille une très grande quantité de touristes durant la période estivale;

Résolution # 114-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir une traverse piétonnière sur la route 138 près de la rue de l'Église.

ATTENDU que l'entrée de la rue Leclerc n'est pas sécuritaire;

Résolution # 115-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports de refaire l'entrée de la rue Leclerc et qu'il fasse savoir à la Municipalité quand il entend faire les travaux de réfection.



ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accueille une très grande quantité de touristes durant la période estivale donc un trafic très élevé;

ATTENDU que la route 138 passe dans le village;

Résolution # 116-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports d'abaisser la limite à 50 km/h entre le quai des croisières et le 362 route 138 (Restaurant Le Baleineau) et à 70 km/h du 362 route 138 au pont de la Rivière-aux-Canards.

ATTENDU que la route 138 passe au milieu du village de Baie-Ste-Catherine;

ATTENDU que la limite de vitesse est relativement élevée;

ATTENDU que la limite est peu respectée;

Résolution # 117-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir un projet de traverse des agglomérations afin d'inciter les gens à conduire moins vite dans le village.

ATTENDU que la route 138 est dans un creux entre le 488 route 138 et le 538 route 138;

ATTENDU que l'eau s'accumule à cet endroit;

ATTENDU qu'il y a de forts risques d'aquaplanage;

Résolution # 118-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports de faire un égout pluvial entre le 488, route 138 et le 538, route 138.

Résolution # 119-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir une voie d'évitement entre le 252, route 138 et le 222, route 138.

Résolution # 120-99

8. Secrétaire-trésorière adjointe

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'effectuer un transfert de fonds de 2 000.00 \$ afin d'embaucher une secrétaire-trésorière adjointe. Le transfert sera ainsi fait :

1 200.00 \$ du poste de formation de la secrétaire-trésorière

800.00 \$ du poste de comptabilité.

Résolution # 121-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, que l'administration de la Municipalité soit fermée du 16 juillet au 1<sup>er</sup> août 1999.



Résolution # 122-99

#### 9. Îlet aux Alouettes

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité demande une rencontre avec Monsieur Roger Morin au sujet de l'îlet aux Alouettes, le plus tôt possible afin de discuter de la demande faite à la MRC de Charlevoix-Est.

#### 10. Varia

##### a) Club de Chasse et Pêche du Lac Fontaine

La Municipalité va demander une copie des plans du pont que le Club prévoit construire et le maire va s'informer pour savoir pourquoi le Ministère de la sécurité publique n'a pas donné de subvention pour ces réparations car elles étaient dues au déluge de 1996.

Résolution # 123-99

##### b) Gesti-parc

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne, à signer l'entente de gestion du stationnement avec la compagnie Gesti-parc en modifiant les obligations de la Municipalité.

Résolution # 124-99

##### c) Répertoire Emploi-Charlevoix

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine achète un exemplaire du Répertoire Emploi-Charlevoix.

##### d) Rallye auto de Charlevoix

Point d'information sur le rallye auto de Charlevoix qui pourrait passer un jour ou deux à Baie-Ste-Catherine en 2002-2003.

Résolution # 125-99

##### e) Affichage

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement de mettre des affiches « Défense de camper » au stationnement de la rue Leclerc et de proposer aux Loisirs s'ils veulent en mettre une eux aussi.

Résolution # 126-99

##### f) Règlement d'affichage

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal ait un atelier de travail pour discuter de la modification de notre règlement sur l'affichage (enseignes).

Résolution # 127-99

##### g) Entente CSJC

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité demande à la Commission scolaire de Charlevoix pour signer une entente de partenariat au sujet de la Place du village.



Résolution # 128-99

h) Heures kiosque touristique

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité demande à l'ATR de Charlevoix s'il est possible de modifier les heures d'ouverture du Bureau d'information touristique afin de mieux satisfaire la clientèle.

i) Gravière

Demande d'information au sujet de la gravière située sur les terrains de la Municipalité.

j) Terrain des Chutes

Il faudrait entrer en communication avec le notaire responsable de l'achat du terrain des Chutes pour savoir où en est le dossier.

Résolution # 129-99

k) Rencontre avec Daniel Sirois

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement de demander une rencontre avec Monsieur Daniel Sirois du Ministère des Transports du Québec afin d'avoir une confirmation sur l'endroit où la municipalité peut mettre ses affiches d'accueil.

l) Coupe d'arbres

Demande d'information sur le problème de coupe d'arbres.

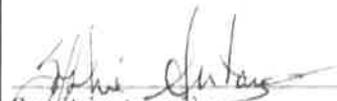
16. Période de questions

17. Clôture de la réunion

Résolution # 130-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 15.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

2<sup>e</sup> jour du mois de août 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 131-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 juillet 1999

Résolution # 132-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 juillet 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 133-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>montant</u>
990244	Antoine Boulianne (Paie sem. 28-06)	94.69 \$
990245	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 28-06)	17.74 \$
990246	Julie Savard (Paie sem. 28-06)	209.66 \$
990247	Sophie Antaya (Paie sem. 28-06)	280.12 \$
990248	Hydro-Québec (chlore)	871.55 \$
990249	Hydro-Québec (écl. publ. 06-99)	293.03 \$
990250	Hydro-Québec (salle)	124.96 \$
990251	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 05-07)	70.75 \$
990252	Antoine Boulianne (Paie sem. 05-07 au 19-07)	388.51 \$
990253	Julie Savard (Paie sem. 05-07 au 19-07)	548.22 \$
990254	Sophie Antaya (Paie sem. 05-07 au 19-07)	840.36 \$
990255	Albert Boulianne (voyage Clermont)	46.80 \$
990256	ATR de Charlevoix (cotisation 1999)	339.32 \$
990257	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	242.25 \$
990258	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 08-99)	200.00 \$
990259	Magasin Brouillard (fournitures)	46.24 \$
990260	Bureau en gros (fournitures)	20.97 \$
990261	Denis Gendron enr. (carte touristique)	568.80 \$
990262	Jean-Frédéric Boily (dépotoir)	563.62 \$
990263	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	28.76 \$
990264	Épicerie Laprise (divers)	19.68 \$
990265	MRC de Charlevoix-Est (Évaluation)	1 323.50 \$
990266	U.M.R.C.Q. (dicom)	15.99 \$
990267	Westburne (accessoires aqueduc)	383.46 \$
990268	Yves Poitras (ordures 06-99)	1 185.34 \$

**Total : 8 724.32 \$**

## 5. Correspondance

MTQ : accusé réception pour résolution # 113-99  
MTQ : accusé réception pour résolution # 115-99  
Pourvoirie Ça mord : projet de chemin  
Touristes : problème de balises au sentier du Castor



ATTENDU que la Pourvoirie Ça mord inc. a déjà l'assentiment du Ministère des ressources naturelles, du Ministère de l'environnement et de la Zec Buteux;

Résolution # 134-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne son appui à la Pourvoirie Ça mord inc. dans son projet de nouveau chemin pour contourner les chalets.

## 6. États financiers au 30 juin 1999

Présentation des états financiers au 30 juin 1999

## 7. Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accueille une très grande quantité de touristes durant la période estivale donc un trafic très élevé;

ATTENDU que le trafic est très dense au niveau du quai des croisières;

Résolution # 135-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir des affiches de « Défense de stationner » le long de la route 138 entre le quai des croisières et le début du village.

ATTENDU que Pêches et Océans Canada octroie des permis de cueillette de mollusques dans la Baie de Baie-Ste-Catherine;

ATTENDU que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine et sa population désire conserver leurs ressources maritimes;

ATTENDU que le plan directeur du Parc marin prévoit la conservation et la protection des ressources;

Résolution # 136-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre à Pêches et Océans Canada afin de les informer que nous aimerions qu'il n'y ait pas de permis de cueillette de mollusques d'octroyé afin que nous puissions conserver nos ressources maritimes.

## 8. Secrétaire-trésorière adjointe

Comme nous n'avons eu personne de la Municipalité qui a donné son nom pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe, le Conseil municipal passera par le Centre local d'emploi mais demandera auparavant à Madame Marie-Andrée Savard qui avait fait part de son intérêt pour le poste il y a trois ans.

## 9. UMRCQ - Pacte fiscal

Résolution # 137-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine participe à la contribution financière spéciale pour la défense de nos intérêts lors de la négociation du prochain pacte fiscal, soit un montant de 138.03 \$.



#### 10. Subvention réseau routier

La Municipalité a reçu une subvention de 5 000.00 \$ afin de compléter son égout pluvial sur la rue Leclerc.

#### 11. Avis de motion – Règlement sur le stationnement

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion afin de modifier le Règlement sur le stationnement.

#### 12. Affiches

La Municipalité a reçu les prix des deux personnes à qui elle a fait la demande, cependant, un des deux ne respecte pas le devis technique demandé. Le conseil municipal demandera au soumissionnaire non conforme de refaire sa soumission.

#### 13. Fusion municipale

CONSIDÉRANT la demande commune de regroupement de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic, des municipalités de Rivière-Malbaie, de St-Fidèle, de Cap-à-l'Aigle et de Ste-Agnès;

CONSIDÉRANT que les maires des autres municipalités faisant partie de la MRC de Charlevoix-Est conviennent que la demande commune de regroupement des cinq municipalités nommées ci-dessus aura un impact prévisible sur le fonctionnement, la prise de décision et possiblement sur les services existants à la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la première élection générale est prévue en novembre 2002, ce qui établit une période de transition beaucoup trop longue (38 mois) par rapport à celle du regroupement entre La Malbaie et Pointe-au-Pic, décrétée le 1<sup>er</sup> février 1995 (décret 117-95);

CONSIDÉRANT que pendant cette période de transition de plus de trois ans, cinq élus de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic regroupée, siègeront au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est et qu'une telle situation implique une modification des lettres patentes concernant la constitution de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic regroupée, aura un droit de veto sur les décisions de la MRC de Charlevoix-Est en raison de sa population qui sera de 9 274 (1996) sur une population totale de 16 941 habitants pour l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT qu'une période de transition allant jusqu'à novembre 2000 permettrait une transition plus facile pour la nouvelle ville et les autres municipalités de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT que la proposition soumise touchant la représentativité de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic regroupée, au conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est inacceptable;

CONSIDÉRANT la position unanime des maires des municipalités non-touchées par le projet de demande commune de regroupement de la ville de La Malbaie-pointe-au-Pic et des municipalités de Rivière-Malbaie, St-Fidèle, Cap-à-l'Aigle et de Ste-Agnès;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est offre les services d'évaluation foncière pour dix municipalités dont Rivière-Malbaie, Cap-à-l'Aigle, St-Fidèle, Ste-Agnès depuis novembre 1980 et pour les villes de La Malbaie-Pointe-au-Pic depuis octobre 1989 et Clermont depuis juin 1990;

CONSIDÉRANT que le retrait potentiel de la nouvelle ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic regroupée du service d'évaluation foncière de la MRC de Charlevoix-Est aurait des impacts importants sur le service et les employés de la MRC de charlevoix-Est sans compter les impacts financiers pour les autres municipalités rurales;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a un service d'inspection régional regroupant dix municipalités qui oeuvrent sur le territoire depuis 1993;



CONSIDÉRANT qu'en vertu d'ententes intermunicipales entre la MRC de Charlevoix-Est et les municipalités faisant partie du regroupement, la MRC de Charlevoix-Est offre le service d'application des règlements d'urbanisme, ceux relatifs à l'environnement et les divers Lois et règlements connexes (I.P.T.A.Q., etc) depuis le 18 juin 1996 pour Ste-Agnès, le 1<sup>er</sup> avril 1996 pour Rivière-Malbaie, le 12 février 1996 pour La Malbaie-Pointe-au-Pic et le 22 octobre 1996 pour St-Fidèle;

CONSIDÉRANT que le retrait potentiel de la nouvelle ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic regroupée du service d'inspection régional de la MRC de Charlevoix-Est aurait des impacts importants sur le service et les employés de la MRC de Charlevoix-Est sans compter les impacts financiers et organisationnels pour les autres municipalités rurales faisant appel au service;

CONSIDÉRANT que la régionalisation des services d'inspection et d'évaluation au sein de la MRC de Charlevoix-Est engendre des économies d'échelle et une gestion efficace et opérationnelle du territoire des municipalités et une création d'emplois locaux;

CONSIDÉRANT les orientations du secteur du monde municipal et régional dans le document de suivi et d'orientation des états généraux du territoire de la MRC de Charlevoix-Est (page 31) dont notamment :

- 1) Favoriser l'emploi régional au sein des municipalités par l'embauche de personnel et l'octroi de contrat en région ainsi que l'achat local, tout en demeurant à l'intérieur des législations en vigueur;
- 2) Développer le centre multi-service qu'est la MRC en matière d'évaluation, d'inspection, d'urbanisme, d'aménagement et de développement régional;
- 3) Développer un leadership fort en validant le rôle de la MRC et de tous les organismes directement impliqués dans le développement régional;
- 4) Favoriser le regroupement des municipalités de la vallée;

CONSIDÉRANT la grande orientation et un des objectifs de la MRC de Charlevoix-Est en matière d'équipements et d'infrastructures du projet de schéma d'aménagement révisé adopté le 25 août 1998 et qui s'énonce comme suit :

*Orientation :* assurer le maintien, le développement et la viabilité des équipements et des infrastructures régionaux ainsi que des services gouvernementaux et municipaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

*Objectif :* favoriser la régionalisation (à l'échelle de la MRC de Charlevoix-Est) et la mise en commun des services municipaux ainsi que l'utilisation des équipements publics ayant un caractère régional ou intermunicipal;

CONSIDÉRANT que des services regroupés permettent aux plus petites municipalités d'avoir recours à des services professionnels en région à des coûts avantageux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par les services d'évaluation foncière et d'inspection régional de la MRC de Charlevoix-Est au niveau régional;

CONSIDÉRANT la volonté des maires des autres municipalités, de protéger l'emploi de ces travailleurs (euses) qui oeuvrent à la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 138-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le conseil municipal de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine



- appuie la demande commune de regroupement de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic, des municipalités de Rivière-Malbaie, de St-Fidèle, de Cap-à-l'Aigle et de Ste-Agnès;
- demande à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel, de décréter que les élections générales soient tenues en novembre 2000 afin de réduire la période transitoire du regroupement de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic avec les municipalités de Rivière-Malbaie, St-Fidèle, Cap-à-l'Aigle et de Ste-Agnès;
- demande à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, d'intégrer dans le décret de regroupement que la nouvelle ville regroupée maintienne pour une période minimale de 10 ans les ententes intermunicipales des municipalités faisant partie du regroupement conclus avec la MRC de Charlevoix-Est en matière d'évaluation foncière et inspection régionale.
- demande une rencontre à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Madame Louise Harel, afin d'expliquer la position des maires des municipalités non touchées par la demande commune de regroupement de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic, des municipalités de Rivière-Malbaie, de St-Fidèle, de Cap-à-l'Aigle et de Ste-Agnès;
- Que la présente résolution soit adressée à Madame Louise Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, Monsieur Roger Arpin, secrétaire-trésorier de la ville de La Malbaie-Pointe-au-Pic, Monsieur Gilles Perron, maire de St-Siméon village, Monsieur Rémi Tremblay, maire de St-Siméon paroisse, Monsieur Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts, Monsieur Daniel Boudreault, maire de St-Aimé-des-Lacs, Monsieur Bruno Turcotte, maire de la ville de Clermont et Monsieur Robert Gauthier, maire de St-Irénée.

#### 14. Varia

##### a) Lettre au Député Rosaire Bertrand

Résolution # 139-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au député Rosaire Bertrand son appui politique dans le dossier du Parc Saguenay.

##### b) Avis

Résolution # 140-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie un avis à Monsieur Raynond Savard afin qu'il démolisse le hangar sur le terrain de la Municipalité.

#### 15. Période de questions

#### 16. Clôture de la réunion

Résolution # 141-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 20.

  
Albert Boulianne, maire

  
Odile Imbeault  
Secrétaire-trésorière

Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix



24<sup>e</sup> jour du mois de août 1999. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 10h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 142-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Égout pluvial

Résolution # 143-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de donner la confection de l'égout pluvial de la rue Leclerc selon la soumission présentée par Construction Ovila Dufour au montant de 4 928.82 \$.

3. Embauche secrétaire-trésorière adjointe

Résolution # 144-99

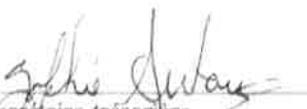
Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'embaucher madame Marie-Andrée Savard comme secrétaire-trésorière adjointe au salaire de 10.00 \$ / heure et ce, sur appel.

4. Clôture de la réunion

Résolution # 145-99

Madame Carmen Dufour propose la levée de la séance à 10 h 30.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-Ste-Catherine  
Charlevoix

7<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 146-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 août et de la séance spéciale du 24 août 1999

Résolution # 147-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 2 août et de la séance spéciale du 24 août 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 148-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
990269	Antoine Boulianne (Paie sem. 26-07)	81.02 \$
990270	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 26-07)	28.38 \$
990271	Julie Savard (Paie sem. 26-07)	175.51 \$
990272	Sophie Antaya (Paie sem. 26-07)	280.12 \$
990273	Ministère du revenu du Québec (Retenues 07-99)	556.55 \$
990274	Nancy Beaudin (Avance Voyage)	150.00 \$
990275	Hydro-Québec (Lic.pub.07-99)	289.49 \$
990276	Antoine Boulianne(Paie sem. 02-08)	91.27 \$
990277	Julie Savard (Paie sem. 02-08)	192.78 \$
990278	Sophie Antaya (Paie sem. 02-08)	280.12 \$
990279	Société Canadienne des postes (Timbres)	52.91 \$
990280	Bell Canada (237-4241)-(237-4354)	243.45 \$
990281	Antoine Boulianne(Paie sem. 09-08)	132.30 \$
990282	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 09-08)	21.28 \$
990283	Julie Savard (Paie sem. 09-08)	214.86 \$
990284	Sophie Antaya (Paie sem. 09-08 + Voy.)	401.12 \$
990285	Antoine Boulianne(Paie sem. 16-08)	115.21 \$
990286	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 16-08)	17.74 \$
990287	Julie Savard (Paie sem. 16-08)	188.43 \$
990288	Sophie Antaya (Paie sem. 16-08)	280.12 \$
990289	Antoine Boulianne (Paie sem.23-08)	70.75 \$
990290	Jean-Paul Boulianne (Paie sem. 23-08)	63.85 \$
990291	Luc Therrien (Paie sem. 23-08)	63.85 \$
990292	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 23-08)	42.57 \$
990293	Julie Savard (Paie sem. 23-08)	160.36 \$



990294	Sophie Antaya (Paie sem. 23-08)	280.12 \$
990295	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 3 mois)	1 035.22 \$
990296	Compélec (carte touristique)	2 507.55 \$
990297	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 09-99)	200.00 \$
990298	Christian Savard (carte touristique)	700.00 \$
990299	Dépanneur Suzanne Tremblay (film polaroid)	20.69 \$
990300	Entreprise de Déneigement GD (loader)	200.00 \$
990301	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	30.71 \$
990302	Maison de l'art (fleurs)	39.11 \$
990303	MRC de Charlevoix-Est (urbanisme)	1 500.00 \$
990304	Pascal Gaudreault (achats bibliothèque)	24.68 \$
990305	Pièces d'autos Deschênes (ciment)	8.27 \$
990306	Comité des Pompiers (Dépotoir)	80.00 \$
990307	U.M.R.C.Q. (dicom 06-99 + Pacte)	162.01 \$
990308	Yves Poitras (ordures 08-99)	1 185.34 \$
990309	Sophie Antaya (batteries + films)	89.73 \$

Total : 12 258.13 \$

#### 5. Correspondance

MTQ : accusé réception pour résolution # 116-99

MTQ : accusé réception pour résolution # 117-99

Marie-Claude Hovington : chemin d'accès

#### 6. Avis de motion Règlement de tarification incendie

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion pour modifier le Règlement de tarification incendie.

#### 7. Règlement sur le stationnement

Résolution # 149-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine ajoute la rue de l'Église dans ses endroits où il est défendu de stationner dans l'annexe A de son Règlement # 89-99 sur le stationnement.

#### 8. Développement résidentiel

Discussion sur la possibilité qu'il y aurait de faire un développement résidentiel sur les terrains de la Municipalité. Il faut monter un dossier afin de le prévoir au schéma d'aménagement de la MRC.

#### 9. Affiche

Résolution # 150-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine retienne les services de Monsieur Pierre Bouchard pour la confection des affiches du village au montant de 3 650.00 \$, tel que convenu dans la soumission de Monsieur Bouchard.

#### 10. Eau

Il faudrait demander à Monsieur Gilles Filion, ingénieur de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, s'il y a des moyens pour augmenter la pression d'eau ainsi que pour les problèmes d'odeur et de couleur de l'eau. Il faudrait aussi vérifier la pression des bornes-fontaines.



### 11. Entente Place du village

L'entente de partenariat avec la Commission scolaire de Charlevoix devra contenir ce qui suit :

- la CSDC participe au projet par le prêt du terrain à la Municipalité;
- s'il y a vente du terrain, celui-ci doit garder sa vocation.

Résolution # 151-99

### 12. Fusion municipale

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu à la majorité, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine accepte de rencontrer le Conseil municipal de Tadoussac pour avoir des renseignements sur l'étude de fusion.

Pour	Contre
Albert Boulianne	Odile Imbeault
Carmen Dufour	Rosaire Poitras
Gérard Foster	
Richard Gaudreault	
Réjean Ouellet	

Résolution # 152-99

### 13. Fouilles archéologiques

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal donne son appui moral au projet de recherche de subvention pour fouilles archéologiques de Monsieur René Lévesque, archéologue.

Résolution # 153-99

### 14. Varia

#### a) Transfert de fonds

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine effectue un transfert de fonds de 22 000.00 \$ afin de prendre un dépôt à terme.

Résolution # 154-99

#### b) MRC-Parc Saguenay

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la MRC de Charlevoix-Est pour avoir un représentant siégeant à la table d'harmonisation du Parc Saguenay pour le secteur de Baie-Ste-Catherine.

#### c) Loisirs

Commentaires sur la modification des travaux aux Loisirs, ceux-ci ne respectant pas les plans et devis.

Départ de Madame Carmen Dufour à 21 h 30.

Résolution # 155-99

#### d) Point de vue

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte qu'il y ait un point de vue chez Monsieur Aimé Poitras afin de permettre aux touristes de profiter du paysage.



Résolution # 156-99

c) Îlet aux Alouettes

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte le projet de refuge faunique de l'îlet aux Alouettes.

Résolution # 157-99

f) Demande Aimé Poitras

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise Monsieur Aimé Poitras à demander un dézouage de son territoire agricole à la C.P.T.A.Q.

g) Égout Paulo Boulianne

Il faudrait demander à Monsieur Paulo Boulianne s'il veut qu'on creuse pour savoir où est le problème d'égout, si le problème est chez lui, il devra payer les frais reliés à ces travaux.

h) Égout Rivière-aux-Canards

Vérifier s'il n'y a pas de problèmes avec les égouts dans le cadre des travaux du pont de la Rivière-aux-Canards.

i) Entrepôt sel et sable

Il faudrait vérifier où le contracteur pour le déneigement de la route 138 pourrait entreposer son sel et son sable pour les trois prochaines années.

15. Période de questions

16. Clôture de la réunion

Résolution # 158-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 21 h 45.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-Ste-Catherine  
Charlevoix

4<sup>e</sup> jour du mois de octobre 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Carmen Dufour, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Réjean Ouellet et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 159-99

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 160-99

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 septembre 1999

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 septembre 1999 soient acceptées telles que modifiées.

Résolution # 161-99

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que modifiés.

#### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

chèque	description	montant
990310	Pierre Bouchard (affiches)	1 825.00\$
990312	Ministère du Revenu du Québec (retenues 08-99)	441.76\$
990313	Antoine Boulianne (paie sem. 30-08)	122.05\$
990314	Marie-Andrée Savard (paie sem. 30-08)	164.11\$
990315	Sophie Antaya (paie sem. 30-08)	280.12\$
990316	Bell Canada (237-4241 237-4354)	251.83\$
990317	Hydro-Québec (chlore)	1180.58\$
990318	Antoine Boulianne (paie sem. 06-09)	67.33\$
990319	Mathieu Savard (paie sem. 06-09)	14.19\$
990320	Pascal Gaudreault (paie sem. 06-09)	34.19\$
990321	Marie-Andrée Savard (paie sem. 06-09)	164.11\$
990322	Sophie Antaya (paie sem. 06-09)	280.12\$
990323	Hydro-Québec (ccl. publ 08-99)	308.78\$
990324	Hydro-Québec (488, Route 138)	96.78\$
990325	Antoine Boulianne (paie sem. 13-09)	115.21\$
990326	Luc Therrien (paie sem. 13-09)	14.19\$
990327	Marie-Andrée Savard (paie sem. 13-09)	164.11\$
990328	Sophie Antaya (paie sem. 13-09)	280.12\$
990329	Nancy Beaudin (Activités)	173.40\$
990330	Société Canadienne des Postes (timbre + envoi)	79.83\$
990331	Antoine Boulianne (paie sem. 20-09)	177.11\$
990332	Marie-Andrée Savard Paie sem. 20-09)	129.37\$
990333	Sophie Antaya (paie sem. 20-09)	280.12\$
990334	Ministère du revenu du Québec (09-99)	394.87\$
990335	Revenu Canada (retenues 07-99 08-99 09-99)	1078.17\$
990336	Sophie Antaya (voyages)	150.40\$
990337	Magasin Brouillard (divers)	12.01\$
990338	Cain, Lamarre, Casgrain Well Chicoutimi (honoraires)	781.04\$



990330	Coopérative alimentaire de B.S.-C (essence, divers)	69.22\$
990331	ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il y a lieu de prévoir une tarification pour ceux qui ne contribuent pas au service incendie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information;	126.53\$
990341	Formules d'affaire C.C.I. (élection)	64.46\$
990342	ATTENDU QU'UN avis de réception a été reçu le 7 <sup>e</sup> jour de septembre 1999;	509.62\$
990343	Laboratoire de génie sanitaire Québec (analyse eau)	14.38\$
990344	EN CONSÉQUENCE	27.02\$
990345	Programation Gagnon (Mega Gest)	2 087.70\$
990346	Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unaniment, que le présent règlement soit adopté;	1357.29\$
990347	Sylvio Thibeault (Terrain)	11 000.00\$
990348	Ministre des Finances (SQ)	6 805.00 \$
990349	ARTICLE 1. PRÉAMBULE	1 185.34 \$
990350	Marianna Assolin (Ménage)	75.00 \$
990351	Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.	399.36 \$
	Renée Charlevoix (avis)	

Résolution # 163-99

ARTICLE 2 Total : 32 801.31 \$

Les personnes assujetties à ce règlement sont celles qui ne contribuent pas au service incendie par le biais de contributions financières ou qui ne sont pas domiciliées dans la municipalité

Dans ce cas-ci, le terme personne peut signifier personne, groupe de personnes, compagnie, etc.

ARTICLE 3. ACCUSÉ RÉCEPTION

MTQ : accusé réception-voie d'évacuation  
 MTQ : accusé réception-demande d'égout pluvial  
 Ministère d'Armocton : accusé réception-collecte de menusques  
 St-Siméon village : entreposage d'ordures

La tarification pour le service incendie sera la suivante :

Autopompe	500.00 \$ pour la première heure d'intervention
	250.00 \$ pour toutes les heures subséquentes
Directeur incendie	20.00 \$/heure
Lieutenant	10.00 \$/heure
Pompier	150.00 \$/heure
Pompier forestier	150.00 \$/heure

La Municipalité facturant un minimum de 3 heures.

6. États financiers au 30 septembre 1999

Résolution # 162-99

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'accès à l'information.

7. Règlement de tarification incendie

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE  
 CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE OCTOBRE 1999.

RÈGLEMENT NO 91-99

ALBERT BOULIENNE  
 maire

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE OU À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DANS DES SECTEURS NON ASSUJETTIS À DES ENTENTES D'ÉCHANGES MUTUELLES DE SERVICES D'INCENDIE.

SOPHIE ANTAYA  
 Secrétaire-trésorière

Résolution # 164-99

SESSION régulière du Conseil municipal de la municipalité de Baie-Ste Catherine, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de octobre 1999, à 19 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du Conseil, auxquelles étaient présents :

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unaniment, de faire le transfert de fonds de 20 000 \$ de 1998 (surplus accumulé) à l'année 1999 tel que prévu dans les prévisions budgétaires 1999.

LES CONSEILLERS :

9. Schéma d'aménagement

Résolution # 165-99

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unaniment, que la municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la MRC de Charlevoix-Est d'archiver le plan d'aménagement du secteur d'intérêt incendie ;

Coop alimentaire et le quai des croisières et d'inclure à ce secteur la portion de la rue L'Éclair.

ATTENDU QUE les contribuables de la municipalité de Baie-Ste-Catherine paient des taxes afin que ce service soit opérationnel;



090339	Coopérative alimentaire de B-S-C (essence, divers)	69.22\$
090340	Association des Directeurs municipaux(cours)	176.53\$
090341	Formules d'affaire CCI (élection)	64.46\$
090342	Jean Fudes Boily Inc. (dépotoir)	563.62\$
090343	Laboratoire de génie sanitaire Québec(analyse eau)	14.38\$
090344	Épicerie L'aprise (divers)	27.02\$
090345	Programmation Gagnon (MegaGest)	2 087.70\$
090346	Chantal Prud'Homme (esquisses)	1357.29\$
090347	Sylvio Thibeault (Terrain)	11 000.00\$
090348	Ministre des Finances (SQ)	6 805.00 \$
090349	Yves Poitras (ordures)	1 185.34 \$
090350	Marianna Assolin (Ménage)	75.00 \$
090351	Hebdo Charlevoisien (avis)	399.36 \$

Total : 32 801.31 \$

#### 5. Correspondance

MTQ : accusé réception-voie d'évitement

MTQ : accusé réception-demande d'égout pluvial

Ministre Pêches et Océans : accusé réception-collecte de mollusques

St-Siméon village : entreposage d'ordures

Pourvoirie Ça mord : chemin forestier

#### Résolution # 162-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, de prendre 350.00 \$ sur le fond de développement pour l'entretien du chemin forestier.

#### 6. États financiers au 30 septembre 1999

Présentation des états financiers au 30 septembre 1999.

#### 7. Règlement de tarification incendie

MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE  
PROVINCE DE QUÉBEC

#### RÈGLEMENT NO 91-99

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION LORS D'UNE INTERVENTION DESTINÉE À PRÉVENIR OU À COMBATTRE L'INCENDIE D'UN VÉHICULE OU À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DANS DES SECTEURS NON ASSUJETTIS À DES ENTENTES D'ÉCHANGES MUTUELLES DE SERVICES D'INCENDIE.

SESSION régulière du Conseil municipal de la municipalité de Baie-Ste-Catherine, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de octobre 1999, à 19 heures, à l'endroit ordinaire des délibérations du Conseil auxquelles étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : Albert Bouhanna

LES CONSEILLERS : Carmen Dufour  
Gérard Foster  
Odile Imbeault  
Réjean Ouellet  
Rosaire Poitras

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine opère un service protection incendie.

ATTENDU QUE les contribuables de la municipalité de Baie-Ste-Catherine paient des taxes afin que ce service soit opérationnel.

ATTENDU QUE le Conseil considère qu'il y a lieu de prévoir une tarification pour ceux qui ne contribuent pas au service incendie par le biais de leurs taxes foncières;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 7<sup>e</sup> jour de septembre 1999.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 163-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté.



#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Les personnes assujetties à ce règlement sont celles qui ne contribuent pas au service incendie par le biais de leurs taxes foncières ou qui ne sont pas domiciliées dans la municipalité.

Dans ce cas-ci, le terme personne peut signifier personne, groupe de personnes, compagnie, etc.

#### ARTICLE 3 TARIFICATION

La tarification pour le service incendie est la suivante

Autopompe	500.00 \$ pour la première heure d'intervention 250.00 \$ pour toutes les heures subséquentes
Directeur incendie	20.00 \$/heure
Lieutenant	15.00 \$/heure
Pompier	10.00 \$/heure
Pompe portative	150.00 \$/heure

La Municipalité facturant un minimum de 3 heures.

#### ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BAIE-STE-CATHERINE  
CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE OCTOBRE 1999.



Albert Roulianne  
maire

  
Sophie Antaya  
Secrétaire-trésorière

Résolution # 164-99

#### 8. Transfert de fond

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, de faire le transfert de fonds de 30 000 \$ de 1998 (surplus accumulé) à l'année 1999 tel que prévu dans les prévisions budgétaires 1999.

Résolution # 165-99

#### 9. Schéma d'aménagement

Il est proposé par Monsieur Réjean Ouellet, appuyé par Madame Carmen Dufour, et résolu unanimement, que la municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la MRC de Charlevoix-est d'inclure dans le schéma d'aménagement qu'il y a un secteur d'intérêt visuel entre la Coop alimentaire et le quai des croisières et d'inclure à ce secteur la portion de la rue eclere.



Résolution # 166-99

0. Premiers répondants

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine accepte de faire partie du projet de premiers répondants offert par la Régie régionale de la santé.

1. Varia

a) Égout

Résolution # 167-99

Il est proposé par Madame Carmen Dufour, appuyée par Monsieur Réjean Ouellet, et résolu unanimement, que la Municipalité demande à Monsieur Paul Boulianne s'il voudrait qu'on creuse pour savoir où est le problème d'égout, si le problème est chez lui, il devra payer les frais reliés à ces travaux.

b) Facture

Résolution # 168-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine accepte la facture des Consultants Gilion, Hansen et ass. d'un montant de 15 940.00 \$ à être payée par le Ministère des Transports du Québec.

c) Reboisement

Résolution # 169-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine adhère au Groupement forestier de Charlevoix pour un montant de 50.00 \$ afin de faire reboiser les terrains de la Municipalité.

d) Bilan Réjean Ouellet

Monsieur Réjean Ouellet dresse un bilan des 4 années qu'il a passé au siège du conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine, étant donné qu'il ne se présente pas pour un second mandat.

e) Mot de remerciement du Maire

Le Maire remercie son conseil municipal pour le travail effectué pendant les quatre dernières années.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 170-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 20.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

## Résultat de la mise en candidature



Vendredi le 15 octobre 1999

En tant que Présidente d'élection, je déclare qu'il y aura la tenue d'un scrutin secret pour l'élection aux postes suivants :

### Conseillers

Siège # 1 Liane Kenny  
Aimé Poitras  
Marie-Ange Poitras

Siège # 2 Carmen Dufour  
Gérard Foster

Siège # 4 Pierre Lacelle  
Georgianne Poitras

Je déclare élus par acclamation aux postes suivants :

Maire Albert Boulianne

### Conseillers

Siège # 3 Odile Imbeault

Siège # 5 Richard Gaudreault

Siège # 6 Rosaire Poitras

  
Sophie Antaya  
Présidente d'élection

### Résultat du recensement des votes

Siège # 1	Liane Kenny	40 voix
	Aimé Poitras	43 voix
	Marie-Ange Poitras	125 voix

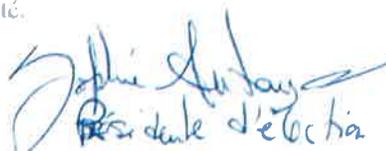
Marie Ange Poitras est élue avec 85 voix de majorité.

Siège # 2	Carmen Dufour	94 voix
	Gérard Foster	114 voix

Gérard Foster est élu avec 20 voix de majorité.

Siège # 4	Pierre Lacelle	122 voix
	Georgianne Poitras	84 voix

Pierre Lacelle est élu avec 38 voix de majorité.

  
Présidente d'élection



Province de Québec  
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine  
Charlevoix

5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1999 Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Arge Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 171-99

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 172-99

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 octobre 1999

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 octobre 1999 soient acceptées telles que lues.

Résolution # 173-99

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

#### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
990352	Antoine Boulianne (paie sem. 27-09)	156.42 \$
990353	Marie-Andrée Savard (paie sem. 27-09)	164.11 \$
990354	Sophie Antaya (paie sem. 27-09)	280.12 \$
990355	Pourvoirie Ça Mord (chemin)	350.00 \$
990356	Antoine Boulianne (paie sem. 04-10)	156.42 \$
990357	Marie-Andrée Savard (paie sem. 04-10)	164.11 \$
990358	Sophie Antaya (paie sem. 04-10)	280.12 \$
990359	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	245.47 \$
990360	Groupeement des propriétaires de boisés	50.00 \$
990361	Place aux jeunes (répertoire)	15.00 \$
990362	Antoine Boulianne (paie sem. 11-10)	156.42 \$
990363	Gilbert Dufour (paie sem. 11-10)	14.19 \$
990364	Mathieu Savard (Paie sem 11-10)	14.19 \$
990365	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 11-10)	7.09 \$
990366	Marie-Andrée Savard (paie sem. 11-10)	164.11 \$
990367	Sophie Antaya (paie sem. 11-10)	280.12 \$
990368	Bibliothèque Félix-Antoine-Savard (Biblio)	25.00 \$
990369	Hydro-Québec (écl. publ. 09-99)	289.49 \$
990370	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 10-99)	200.00 \$
990371	Antoine Boulianne (paie sem. 18, 25-10)	246.88 \$
990372	Marie-Andrée Savard (paie sem. 18, 25-10)	329.06 \$
990373	Sophie Antaya (paie sem. 18, 25-10)	560.24 \$
990374	Antoine Boulianne (paie sem. 01-11)	60.30 \$
990375	Marie-Andrée Savard (paie sem. 01-11 + élections)	453.42 \$
990376	Jean-Marc Hovington (paie sem. 01-11)	21.28 \$
990377	Sophie Antaya (paie sem. 01-11 + élections)	631.97 \$
990378	Annie Guignard (élections)	148.00 \$



990379	Angèle Gauthier (élections)	284.00 \$
990380	Gilbert Dufour (élections)	123.00 \$
990381	Johanne Savard (élections)	218.00 \$
990382	Eve Savard (élections)	189.00 \$
990383	Hydro-Québec (chlore)	340.86 \$
990384	Hydro-Québec (écl. publ. 10-99)	279.83 \$
990385	Revenu Québec (retenues 10-99)	526.92 \$
990386	Albert Boulianne (voy. La Malbaie)	45.00 \$
990387	Sophie Antaya (voy. Cours)	78.80 \$
990388	Bernard Gagnon électrique (écl. publ. 3 mois)	1 035.22 \$
990389	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 11-99)	200.00 \$
990390	Coopérative alimentaire (divers)	90.13 \$
990391	Dufour, chevrolet, oldsmobile (inspection)	195.54 \$
990392	Formule d'affaires C.C.I. (élections)	835.04 \$
990393	Les Éditions juridiques (Mise-à-jour code)	66.34 \$
990394	Entreprise de déneigement (JD) (loader)	375.00 \$
990395	Imprimerie de Charlevoix (fournitures)	86.20 \$
990396	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	28.76 \$
990397	Construction Ovila Dufour (égout pluvial)	5 273.90 \$
990398	Pièces d'autos Deschênes (pièces)	9.87 \$
990399	SMI (ordinateur)	51.76 \$
990400	Serge Gaudreault (guide pour pompiers)	12.79 \$
990401	Yves Poitras (ordures + 10%)	2 632.42 \$
990402	Petite caisse	91.74 \$
990403	Albert Boulianne (rem. Maire)	1 852.50 \$
990404	Carmen Dufour (rem. Conseillère)	617.50 \$
990405	Gérard Foster (rem. Conseiller)	617.50 \$
990406	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	617.50 \$
990407	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	617.50 \$
990408	Réjean Ouellet (rem. Conseiller)	617.50 \$
990409	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	617.50 \$
990410	Les entretiens ménagers KTS (Ménages)	120.00 \$

Total : 24 211.15 \$

#### 5. Correspondance

Aucune correspondance

#### 6. Rapport du Maire 1999

### Rapport du Maire 1999

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif du fonds d'administration constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 110 114 \$ au 31 décembre 1998.

2. Le passif du même fonds à savoir: les comptes à payer se chiffraient à 44 596 \$ résultant ainsi en un surplus d'opération de 35 518 \$ et d'une réserve de 30 000 \$ au 31 décembre 1998.

3. Aux chapitres du passif, nous retrouvons, au 31 décembre 1998, des dettes à long terme de 224 825 \$ affectées aux postes suivants:

-Obligations:	213 825 \$
-Achat terrain	11 000 \$

#### 4. Prospectives de l'année 1999



#### 4. Prospectives de l'année 1999

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début l'année sont respectées.

Au cours de la présente année, la municipalité a effectué une partie d'épout pluvial sur la rue Leclerc. De plus, nous avons ouvert, pour la troisième année, notre kiosque d'information touristique. Nous avons aussi effectué de l'entrevue le long de la route 138 pour nos projets futurs.

En ce qui concerne le plan triennal pour 1997-98-99, nous avons réalisé la partie de l'acquisition prévue pour 1999 des terrains de Monsieur Sylvio Thibault.

#### 5. Évaluation

Le nouveau rôle triennal pour les années 1997-98-99 déposé le 6 septembre 1996 a augmenté notre valeur foncière qui était de 5 474 660 \$ à 6 987 100 \$. Les modifications effectuées montent notre rôle 1999 à 7 076 000 \$.

#### 6. Orientation 2000

Pour l'année 2000, nous avons l'intention de continuer le projet de Place du village ainsi qu'un aménagement de la plage ainsi qu'une promenade le long de la route 138 entre le village et le quai des croisières.

#### 7. Conclusion

L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses.

  
Albert Boulianne  
Maire

Résolution # 174-99

#### 7. Cucillette de mollusques

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine donne suite à la lettre du Ministre des Pêches et Océans, Monsieur Herb Dhaliwal, afin de l'aviser que cucillette de mollusques ne donne aucun apport économique pour les gens de la Municipalité.

#### 8. Eau potable

Réponse de Monsieur Gilles Pilon, ingénieur, suite à la demande de la Municipalité pour augmenter la pression de l'eau sur le réseau municipal.

#### 9. Bibliothèque

Ce point est remis à la prochaine réunion afin de permettre aux membres du Conseil municipal de prendre connaissance de l'entente tripartite entre la Municipalité, le Conseil d'établissement et le CRSBP.

Résolution # 175-99

#### 10. Égout pluvial

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant de 5 273,90 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

#### 11. Affiches

Les équerres pour les affiches seront prévues dans le prochain budget.

Résolution # 176-99

12. Pro-maire

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, de nommer Madame Odile Imbeault pro-maire pour une période de trois mois.



Résolution # 177-99

13. Varia

a) Chemin forestier

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité avise Monsieur Jean-Marie Savard, président de la Pourvoirie Ça Mord, que le chemin pour se rendre aux pourvoiries est impraticable depuis que des travaux y ont été faits et qu'il devra remédier à la situation le plus tôt possible.

Résolution # 178-99

b) Garage Raymond Savard

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine envoie une lettre à Monsieur Raymond Savard au sujet de son garage qui est sur le terrain de la Municipalité et de donner suite à la lettre envoyée précédemment.

c) Remerciement

Madame Odile Imbeault remercie la population de son appui lors des élections 1999.

Résolution # 179-99

d) Arpenteurs

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre L'acelle, et résolu unanimement, que la Municipalité autorise Monsieur Richard Gaudreault à rencontrer des arpenteurs géomètres au nom de la Municipalité afin de savoir le montant d'un arpentage pour prévoir un développement domiciliaire sur les terrains de la Municipalité.

14. Période de questions

Résolution # 180-99

15. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 25.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



Province de Québec  
Municipalité de Baie-St-Catherine  
Charlevoix

6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1999. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 181-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 15 novembre 1999

Résolution # 182-99

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 15 novembre 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 183-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

#### PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	montant
990411	Épicerie L'aprise	22.23 \$
990412	Antoine Boulianne (paie sem. 08-11)	60.30 \$
990413	Sophie Antaya (paie sem. 08-11)	280.12 \$
990414	Antoine Boulianne (paie sem. 15-11)	56.75 \$
990415	Sophie Antaya (paie sem. 15-11)	280.12 \$
990416	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	259.55 \$
990417	Restaurant Le Cèdre (formation Conseil)	156.03 \$
990418	Antoine Boulianne (Paie sem. 22-11)	132.30 \$
990419	Sophie Antaya (Paie sem. 22-11+voy.)	310.12 \$
990420	Albert Boulianne (voy.)	83.00 \$
990421	Richard Gaudreault (voy.)	46.80 \$
990422	Franco moteurs électriques (pompes)	155.28 \$
990423	Comité des pompiers (fcux)	825.00 \$
990424	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 12-99)	200.00 \$
990425	Coopérative alimentaire (divers)	61.87 \$
990426	Laboratoire de génie sanitaire (tests eau)	14.38 \$
990427	Ministre des Finances (transfert)	7 006.00 \$
990428	Pascal Gaudreault (Paie sem. 01-11)	36.74 \$
990429	Pompes Industrielles Ste-Foy (pièces)	142.80 \$
990430	Revenu Québec (retenues 11-99)	866.28 \$
990431	U.M.R.C.Q. (dicom)	49.07 \$
990432	Yves Poitras (ordures + Neige)	3 321.12 \$

Total : 14 365.86 \$



### 5. Correspondance

Raymond Savard : réponse pour garage (sera traité lors du varia)

Huguette Marin : Remerciements

Loisirs : demande d'aide financière

Résolution # 184-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, de donner une subvention de 100.00 \$ aux Loisirs de Baie-Ste-Catherine pour leur fête des enfants le 19 décembre 1999.

### 6. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Résolution # 185-99

### 7. Nomination messagers

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme les officiers municipaux suivants pour la signification des avis :

Sophie Antaya, secrétaire-trésorière

Antoine Boulianne, inspecteur

Pascal Gaudreault, directeur du service des incendies

### 8. Avis de motion-Prévisions budgétaires 2000

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion pour le règlement sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 2000.

Résolution # 186-99

### 9. Bibliothèque

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente tripartite pour la Bibliothèque municipale entre la Municipalité, le Conseil d'établissement et le CRSBP.

Résolution # 187-99

### 10. PLDC

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine participe à un programme du PLDC.

Résolution # 188-99

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine transfère un montant de 150.00 \$ du poste budgétaire dons et subventions afin d'acheter du matériel pour débiter le projet du PLDC.

Résolution # 189-99

### 11. Lots intramunicipaux

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine informe la MRC de Charlevoix-Est qu'elle est intéressée par les lots intramunicipaux.

Résolution # 190-99

### 12. Pompiers

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse l'acquisition de matériel pour le Service des incendies pour un montant d'environ 650.00 \$.



- Résolution # 191-99
13. Temps des Fêtes
- Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, de fermer les bureaux de la Municipalité du 22 décembre 1999 au 5 janvier 2000.
- Résolution # 192-99
14. Assurances
- Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine renouvelle ses assurances générales avec le Groupe Ultima pour un montant de 3 582.00 \$ plus taxes.
- Résolution # 193-99
15. Varia
- a) Lettre Raymond Savard
- Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité donne jusqu'au 15 juin 2000 à Monsieur Raymond Savard pour débâter son garage.
- b) ATR de Charlevoix
- Une rencontre aura lieu à St-Siméon le mardi 7 décembre 1999 afin de changer le nom de notre secteur qui est actuellement celui des Basques
- Résolution # 194-99
- c) Remerciements
- Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre de remerciements à Madame Chantal Prud'homme pour ce qu'elle a fait pour la Municipalité.
- Résolution # 195-99
- Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre de remerciements à la Coopérative récréotouristique pour le développement qu'elle a fait dans la Municipalité.
- d) Déneigement
- Il faudrait demander au contracteur pour l'enlèvement de la neige qu'il prenne plus de précaution afin de ne pas abîmer les terrains de la Municipalité.
- Résolution # 196-99
- e) Rue Leclerc
- Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité nomme Madame Odile Imbeault responsable du déneigement.
- f) Lumières de rue
- Il y a plusieurs lumières de rues qui sont défectueuses, il faudrait les faire réparer.
- Résolution # 197-99
14. Période de questions
15. Clôture de la réunion
- Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 20.

  
Albert Boulianne, maire

  
Secrétaire-trésorière



16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1999. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenu au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 198-99

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du Règlement #92-99 sur les Prévisions budgétaires 2000

## REGLEMENT # 92-99

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2000 et de fixer le taux de la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 6 décembre 1999.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 199-99

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le règlement # 92-99 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

### ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2000 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	80 945 \$
Sécurité publique	37 076 \$
Transport	32 321 \$
Hygiène du milieu	32 770 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	9 351 \$
Loisirs et culture	1 370 \$
Frais de financement	19 200 \$
Transfert du gouvernement	10 509 \$



et affectations:

Édifice	1 500 \$
Équipement	1 000 \$
Fonds de développement	10 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES 236 042 \$

#### ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Recettes spécifiques	
Autres recettes de sources locales	6 000 \$
Télécommunication, gaz, électricité	10 000 \$
Taxe aqueduc et égouts	30 345 \$
Taxe ordures	19 705 \$
Taxe spéciale	8 280 \$
École primaire	1 692 \$
Péréquation	12 500 \$
Affectation surplus d'exercice (transfert)	28 500 \$
Affectation du surplus non affecté	2 400 \$

Recettes basée sur la taxe foncière générale	
Immeubles imposables	111 560 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	5 060 \$

TOTAL DES RECETTES: 236 042 \$

#### ARTICLE 3 TAXE FONCIERE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale sera de 1,30 \$ du cent dollars d'évaluation. La taxe foncière générale sera décomposée au niveau de la perception de la façon suivante:

- 0.9700 du cent dollars d'évaluation pour le financement des affaires courantes
- 0.0100 du cent dollars d'évaluation pour le programme Pauvreté zéro
- 0.1975 du cent dollars d'évaluation pour le financement de la Sûreté du Québec
- 0.1225 du cent dollars d'évaluation pour le financement du transfert du gouvernement du Québec

#### ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2000, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	200.00 \$ par unité de logement
Piscine	50.00 \$

Usagers commerciaux

Tarif de base : 150.00 \$

1-Dépanneur	150.00 \$
2-Boulangerie	150.00 \$
3-Boutique	150.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	150.00 \$
plus 5.00 \$ par place de restauration	

5-Garage	150.00 \$
6-Camping	150.00 \$
plus 7.50 \$ par emplacement	
7-Salon de coiffure	150.00 \$
8-Épicerie	150.00 \$
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	150.00 \$
plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	



#### ARTICLE 5 TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 2000, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	95.00 \$ par unité de logement
Usagers desservis par St-Siméon (paroisse)	70.00 \$ par unité de logement

Usagers commerciaux

Tarif de base : 100.00 \$

1-Dépanneur	100.00 \$
plus 50.00 \$	
2-Boulangerie	100.00 \$
3-Boutique	100.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 places	
plus 75.00 \$ pour 50 à 99 places	
plus 100.00 \$ pour 100 à 149 places	
plus 125.00 \$ pour 150 à 199 places	
5-Garage	100.00 \$
6-Camping	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 emplacements	
plus 100.00 \$ pour 49 à 100 emplacements	
7-Salon de coiffure	100.00 \$
8-Épicerie	100.00 \$
plus 100.00 \$	
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	100.00 \$
plus 25.00 \$ pour 1 à 9 unités pouvant être louée au public	
plus 50.00 \$ pour 10 à 19 unités pouvant être louée au public	
plus 75.00 \$ pour 20 à 29 unités pouvant être louée au public	
plus 100.00 \$ pour 30 à 39 unités pouvant être louée au public	
plus 125.00 \$ pour 40 à 49 unités pouvant être louée au public	
plus 150.00 \$ pour 50 à 59 unités pouvant être louée au public	
10- Quai des traversiers (STQ)	1 000.00 \$
11- Quai des croisières (Parc marin)	2 500.00 \$

#### ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2000, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

#### ARTICLE 7 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).



#### ARTICLE 8 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1<sup>er</sup> septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

#### ARTICLE 9 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Albert Boulianne  
Maire

Sophie Antaya  
Secrétaire-trésorière

#### 4. Période de questions

#### 5. Clôture de la réunion

Résolution # 200-99

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 50.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

Province de Québec  
Municipalité de Baie-Ste-Catherine  
Charlevoix



10<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2000. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 001

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 décembre 1999 et de la séance spéciale du 16 décembre 1999

Résolution # 002

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 décembre 1999 et de la séance spéciale du 16 décembre 1999 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 003

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
990433	Centre des loisirs (subvention)	100.00 \$
990434	Antoine Boulianne (paie sem. 29-11)	56.75 \$
990435	Sophie Antaya (paie sem. 29-11)	280.12 \$
990436	Bell Canada (237-4241, 237-4354)	236.26 \$
990437	Antoine Boulianne (Paie sem. 06-12)	60.30 \$
990438	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 06-12)	164.11 \$
990439	Sophie Antaya (Paie sem. 06-12 + voy.)	346.92 \$
990440	Hydro-Québec (écl. publ. 11-99)	308.78 \$
990441	Antoine Boulianne (Paie sem. 13, 20-12 + permis)	246.61 \$
990442	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 13, 20-12)	345.08 \$
990443	Sophie Antaya (Paie sem. 13, 20-12)	560.24 \$
990444	Pascal Gaudreault (Formation l'orestville)	107.39 \$
990445	Albert Boulianne (voy.)	46.80 \$
990446	Aréo-feu (matériel pompier)	613.66 \$
990447	Bureau en gros (fournitures)	445.67 \$
990448	Les Pétroles Irving (huile)	109.64 \$
990449	Épicerie Laprise	33.53 \$
990450	Les Éditions MABIC (calendrier municipal)	23.45 \$
990451	MRC de Charlevoix-l'Est (évaluation)	523.00 \$
990452	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 01-00)	200.00 \$
990453	Westburne	97.46 \$
990454	Wilson et Lafleur (m-à-j Code)	42.80 \$



990455	PG Systèmes d'information (logiciel)	2 375.04 \$
990456	ADMQ (cotisation + assurances)	424.56 \$
990457	Pièces d'autos Deschênes	586.34 \$
990458	Yves Poitras (ordures + Neige)	3 321.12 \$

Total : 11 655.63 \$

#### 5. Correspondance

Pourvoir Ça Mord : Réponse à notre lettre du 16 novembre 1999  
Commission scolaire de Charlevoix : Demande de ne pas fumer dans l'école.  
Jean-Paul Boulianne : Offre de services  
Fondation Centre Hospitalier St-Joseph : demande de dons (remis prochaine réunion)  
Ministre des Pêches et Océans : accusé réception  
Coopérative forestière de Charlevoix : demande d'appui

Résolution # 004

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne son appui à la Coopérative forestière de Charlevoix dans ses démarches pour devenir agent de livraison pour l'Agence des forêts privées de Québec 03.

#### 6. Arrérages de taxes

Résolution # 005

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine ne laisse qu'une possibilité de deux ans d'arrérages de taxes incluant l'année en cours.

#### 7. PLDC

Résolution # 006

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme Monsieur Pierre Laclelle comme parrain du programme de PLDC.

#### 8. Varia

##### a) Vente par étrangers

Demande pour savoir s'il est possible de taxer les commerçants de l'extérieur qui viennent vendre leurs marchandises à Baie-Ste-Catherine.

##### b) Camion de pompiers

Demander au directeur du service des incendies s'il pense qu'il faudrait avoir une batterie supplémentaire pour le camion par mesure de sécurité.

##### c) Essence pour camion incendie

Demander au directeur du service des incendies pour qu'il prenne de l'essence pour le camion incendie chez les deux fournisseurs de ce service en alternance si possible.

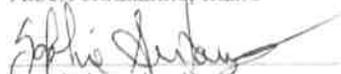
#### 9. Période de questions

#### 10. Clôture de la réunion

Résolution # 007

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

  
Albert Boulianne, maire

  
Sophie Gauthier  
Secrétaire-trésorière

*Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.*

*Demeure la propriété intellectuelle de la Municipalité de Bale-Sainte-Catherine.*

